

NAVIGUER DANS UN MONDE INCERTAIN

RAPPORT ANNUEL
2026
DU FMI



**En dépit des difficultés
posées par les chocs
géopolitiques, les
conflits en cours et les
bouleversements majeurs
du système commercial
mondial, l'année écoulée
a été placée sous le signe
de la résilience.**



En dépit des difficultés posées par les chocs géopolitiques, les conflits en cours et les bouleversements majeurs du système commercial mondial, l'année 2025 a été placée sous le signe

Un

de la résilience. Grâce à l'agilité du secteur privé, au soutien apporté par les politiques budgétaires et monétaires, et aux investissements dans le secteur technologique, la croissance mondiale a bien résisté et l'inflation a continué de reculer. Ces facteurs ont

conduit à une légère révision à la hausse des prévisions du FMI pour la croissance mondiale au début de l'année 2026.

À partir de la fin février, la guerre au Moyen-Orient a considérablement modifié cette trajectoire. Cette région est celle qui a le

plus directement ressenti les perturbations liées au conflit, mais le choc d'offre sur l'énergie et d'autres produits de base ainsi que ses répercussions sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement ont causé des difficultés considérables bien

horizon

au-delà. Ce nouveau choc est survenu dans un contexte où la dette publique mondiale avoisinait déjà des niveaux records.

en

À moyen terme, les perspectives de croissance demeurent plombées par

des difficultés structurelles telles que le vieillissement de la population dans une grande partie du monde, et ce, sans intégrer de nouveaux chocs dans les hypothèses. Cependant, les politiques budgétaires

de soutien actuellement déployées et l'investissement privé pourraient aider l'économie à surmonter

ces difficultés, et les gains de productivité pouvant découler de l'intelligence artificielle ouvrent la perspective de placer le monde sur une trajectoire de croissance plus vigoureuse.

Au moyen de conseils sur mesure, d'activités de développement des capacités et de financements, le FMI aide ses pays membres à composer avec ces courants croisés, c'est-à-dire à tirer parti des possibilités qui se présentent tout en contrôlant les risques.

mutation

Message de la Directrice générale

Chers lecteurs,

L'économie mondiale continue de faire preuve de résilience face à des chocs qui sont plus fréquents et se chevauchent. Cette année, c'est la guerre au Moyen-Orient qui a bridé la croissance, attisé l'inflation et perturbé l'approvisionnement en produits de base essentiels. Sans l'agilité d'un secteur privé propulsé par les investissements dans l'IA et sans la discipline qui a guidé la formulation des politiques économiques, la situation aurait pu être bien pire.

L'incertitude demeure néanmoins élevée et les perspectives à moyen terme restent moroses. Nous devons nous engager sur la voie d'une croissance économique plus forte, tout en renforçant notre résilience dans notre monde exposé aux chocs.

La stabilité des prix et la stabilité financière sont fondamentales. Appuyées par des cadres d'action et des institutions solides, elles constituent des piliers de la résilience. C'est le défi des finances publiques qui se fait de plus en plus pressant. Les autorités budgétaires ont encore des outils à leur disposition, mais elles doivent faire des choix avisés. Les politiques structurelles sont également des leviers essentiels pour favoriser une croissance plus durable, améliorer la souplesse de l'économie et accroître la résilience.

Dans ce contexte, l'IA est porteuse de promesses, mais aussi de menaces. Pour tirer parti de ces promesses, les pays peuvent aider les travailleurs à se reconverter et les entreprises à concrétiser les gains de productivité potentiels. Pour maintenir les menaces à distance, ils doivent absolument renforcer leur cyberrésilience.

Au moment où ses pays membres composent avec les courants croisés à l'œuvre dans le monde actuel, le FMI se tient à leurs côtés en adaptant son aide pour répondre aux besoins de chacun d'entre eux par des conseils clairs et francs, une aide financière sur mesure et des activités de développement des capacités. Qu'il s'agisse de s'orienter dans un environnement commercial en mutation, de réduire les déséquilibres ou de mettre à profit les possibilités offertes par l'ère de l'IA, le FMI se positionne comme un acteur favorisant

la coopération et comme un vecteur de politiques judicieuses.

Avec l'appui de nos pays membres, représentés par le conseil d'administration du FMI, nous avons continué de renforcer le FMI au cours de l'exercice écoulé.

Afin d'aider nos pays membres les plus vulnérables, nous mettons en œuvre les réformes du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance approuvées en 2024. Nous remercions les pays membres qui ont pris des engagements et appelons les autres à fournir des assurances concernant l'apport de ressources de bonification supplémentaires pour garantir sa capacité de prêt autonome.

Afin de soutenir l'ensemble de nos pays membres, nous renforçons nos fonctions centrales au moyen d'examen approfondis portant sur nos activités de surveillance et nos évaluations du secteur financier, sur notre manière de déterminer le niveau d'endettement viable pour les pays membres à faible revenu, sur la conception de nos programmes-pays, et sur notre évaluation des déséquilibres mondiaux et de leurs répercussions.

Par ailleurs, pour veiller à ce que le FMI reste inclusif et représentatif de tous ses pays membres, nous insistons auprès d'eux pour qu'ils mettent en œuvre la 16^e révision des quotes-parts.

Notre institution est déterminée à mettre à profit ses atouts pour répondre aux besoins nouveaux et en constante évolution de ses pays membres. Chaque nouveau choc apporte une preuve encore plus éclatante du degré d'interconnexion de notre monde et de l'intérêt qu'ont nos pays membres à unir leurs forces collectives et à collaborer avec le Fonds monétaire international pour obtenir des résultats tangibles.

Bien cordialement,



KRISTALINA GEORGIEVA

Directrice générale



Notre cœur de métier : Promouvoir la croissance économique et la prospérité

Le FMI aide ses 191 pays membres à atteindre ou à maintenir la stabilité macroéconomique et œuvre en faveur d'une croissance et d'une prospérité durables pour tous au moyen des activités suivantes :

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

138 BILANS DE SANTÉ DE PAYS

Le FMI veille au bon fonctionnement du système monétaire international et assure un suivi des politiques économiques et financières de ses pays membres. C'est ce que l'on appelle la « surveillance ». Grâce à ce travail, mené tant au niveau mondial que national, il met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter aux politiques menées. Ces activités de surveillance incluent des consultations périodiques (généralement annuelles) avec chaque État membre, appelées consultations au titre de l'article IV. En outre, dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), le FMI procède de façon régulière à des analyses approfondies, pays par pays, des secteurs financiers qui revêtent une importance systémique.

PRÊTS

UN TOTAL DE 40 MILLIARDS DE DOLLARS VERSÉS À 18 PAYS, DONT ENVIRON 2 MILLIARDS À 9 PAYS À FAIBLE REVENU

Le FMI accorde des financements aux pays membres qui connaissent des problèmes réels, potentiels ou anticipés de financement de leur balance des paiements pour les aider à les résoudre tout en favorisant une croissance économique vigoureuse. Avec les financements qu'il apporte au titre de son fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD), le FMI contribue également à renforcer la stabilité future de la balance des paiements des pays membres. La plupart des financements sont destinés à appuyer un programme, mais le FMI accorde également des financements d'urgence à décaissement rapide assortis d'une conditionnalité limitée, ce qu'il a fait à des niveaux sans précédent après le début de la pandémie de COVID-19.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

400 MILLIONS DE DOLLARS CONSACRÉS À DES CONSEILS TECHNIQUES PRATIQUES, DES FORMATIONS AXÉES SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET L'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS

Le FMI collabore avec ses pays membres pour renforcer leurs institutions économiques en leur offrant une assistance technique et une formation dans des domaines économiques essentiels qui relèvent de ses compétences fondamentales. Ces activités aident les pays à mettre en œuvre des politiques économiques et financières plus efficaces et à faire face à des difficultés complexes. Le FMI partage ses connaissances, et celles de ses pays membres, avec des institutions publiques telles que les ministères des Finances, les banques centrales, les instituts de statistiques, les organismes de surveillance financière et les administrations fiscales, au moyen de conseils pratiques, de cours de formation et de séances d'apprentissage entre pairs. Les activités de développement des capacités sont assurées en personne ou à distance par des membres du personnel du FMI, des conseillers résidents présents à long terme dans les pays, des conseillers affectés dans un des 17 centres régionaux de développement des capacités et des experts en mission de courte durée. Elles sont aussi menées dans le cadre de formations en classe, d'ateliers et de séminaires pratiques et de cours en ligne.

Notre cœur de métier continue à la page 24

Philippines





Qui nous sommes : Portés par une expertise mondiale et un objectif commun

L'équipe de direction du FMI et ses 18 départements se chargent du travail lié aux pays, aux questions de politique générale, aux analyses et aux activités techniques, aidés en cela par des fonctionnaires issus du monde entier qui reflètent la diversité de ses États membres. Une liste des cadres de direction figure à la page 63, et l'organigramme de l'institution peut être consulté sur [IMF.org](https://www.imf.org).

Qui nous sommes continue à la page 56

À propos du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) s'emploie à assurer la croissance et la prospérité durables de l'ensemble de ses 191 pays membres. Pour y parvenir, il soutient des politiques économiques qui favorisent la stabilité financière et la coopération monétaire, essentielles à l'augmentation de la productivité, à la création d'emplois et au bien-être économique. Le FMI est gouverné par ses pays membres, auxquels il rend compte de son action. Les pays membres du FMI sont tous représentés à son conseil d'administration, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun d'entre eux, approuve les financements octroyés par le FMI pour leur venir en aide, et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités.

Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du conseil d'administration, de la direction et des services du FMI au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, sauf indication contraire. Son contenu reflète les avis et les discussions stratégiques du conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril. L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du conseil d'administration du FMI. L'unité de compte du FMI est le droit de tirage spécial (DTS) ; la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 30 avril 2026, le taux de change DTS/dollar s'établissait à 1 dollar = 0,728854 DTS, et le taux de change dollar/DTS à 1 DTS = 1,372020 dollar. Un an plus tôt (30 avril 2025), ces taux étaient respectivement de 1 dollar = 0,737401 DTS et de 1 DTS = 1,356110 dollar. Étant donné que les chiffres ont été arrondis, les totaux peuvent être légèrement différents de la somme des composantes. Dans le présent rapport, le terme « pays » ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Son emploi désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais dont les statistiques sont établies de manière séparée et indépendante. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes ne supposent, de la part du FMI, aucun avis sur le statut juridique d'un territoire, ni aucun aval de ces frontières.

Le FMI s'acquitte de trois missions cruciales :

Surveillance économique

Conseiller aux pays membres des mesures pour parvenir à la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

Prêts

Mettre à la disposition des États membres des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements, notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait de paiements extérieurs supérieurs à leurs recettes de change.

Développement des capacités

Assurer des activités de formation et d'assistance technique à l'intention des pays membres qui en font la demande, afin d'aider leurs institutions économiques à concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques judicieuses.

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, dispose de bureaux dans le monde entier afin de promouvoir le caractère mondial de l'institution et d'entretenir une relation étroite avec ses pays membres. Pour plus d'informations sur le FMI et ses pays membres, veuillez consulter le site Internet de l'institution : IMF.org.

Au 30 avril 2026, le taux de change **dollar/DTS** était
1 DTS = 1,372020 dollar

et le taux de change **DTS/dollar** était
1 dollar = 0,728854 DTS



Contenu

Gros plan

10



**POLITIQUES
BUDGÉTAIRES :
PRESSIONS
CROISSANTES SUR LES
FINANCES PUBLIQUES**

14



**IA : DÉPLOIEMENT ET
BOULEVERSEMENTS**

17



**ÉCHANGES ET
CROISSANCE :
LA RÉSILIENCE MISE
À RUDE ÉPREUVE**

20



**LES NOUVELLES
FRONTIÈRES
DE LA FINANCE
NUMÉRIQUE**

23

**ASSEMBLÉES ANNUELLES 2026 DU FMI ET DU GROUPE
DE LA BANQUE MONDIALE : BANGKOK, THAÏLANDE**



ยินดีต้อนรับ WELCOME

Notre cœur de métier

25 Surveillance économique

26 Prêts

40 Développement des capacités

54 L'appui du FMI dans les instances internationales

Qui nous sommes

60 Équipe de direction

62 Administrateurs et administrateurs suppléants

64 Ressources

74 Responsabilisation et transparence

82 Engagement citoyen



PREMIÈRE PARTIE

GROS PLAN

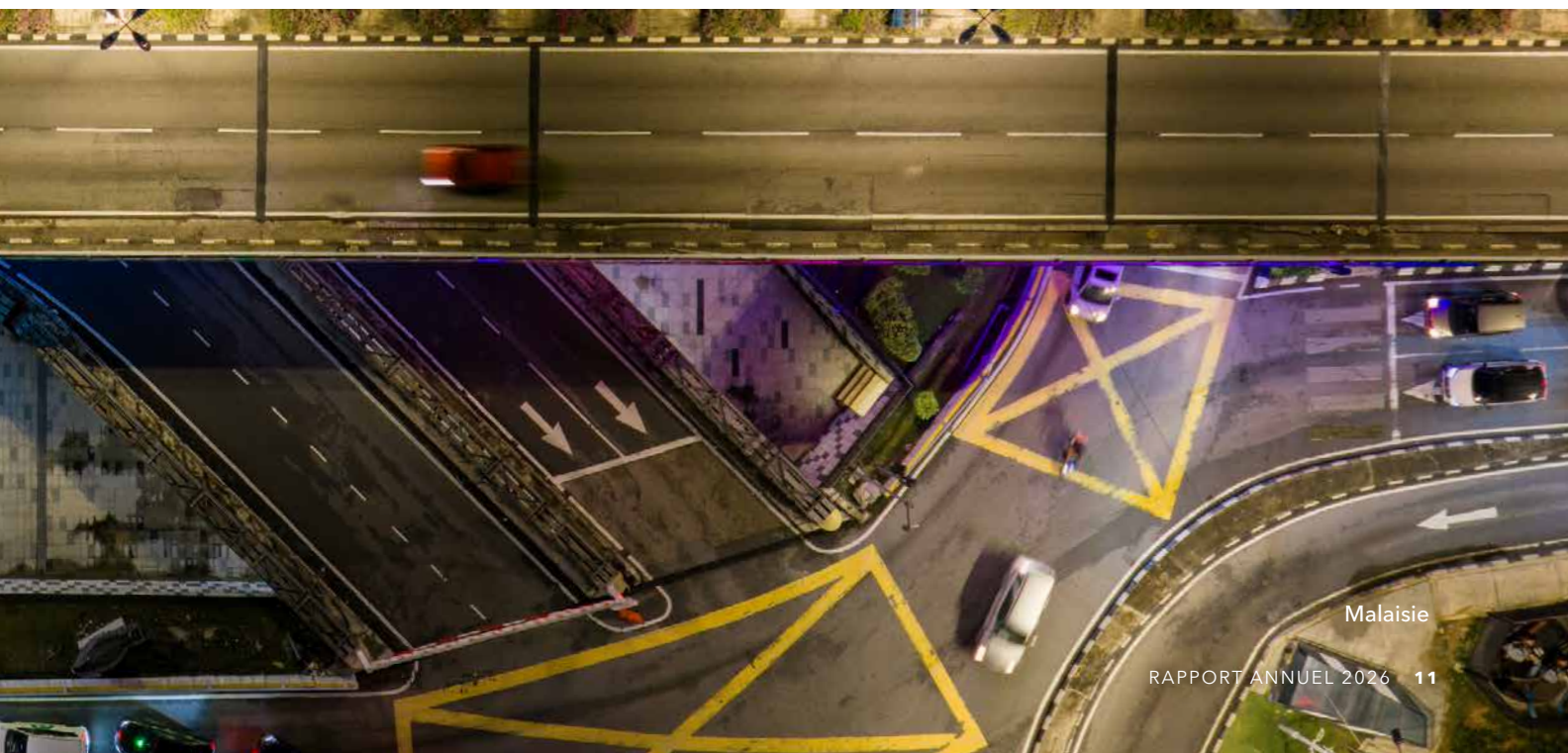
POLITIQUES BUDGÉTAIRES : **PRESSIONS CROISSANTES** **SUR LES FINANCES** **PUBLIQUES**



La dette publique mondiale augmente à nouveau après avoir brièvement reculé par rapport aux sommets historiques enregistrés pendant la pandémie. Avant même que la guerre n'éclate au Moyen-Orient, la dette était en passe d'atteindre en 2028 les niveaux observés lors de la Seconde Guerre mondiale. Le conflit accentue encore les tensions budgétaires en provoquant une flambée des prix de l'énergie, un durcissement des conditions de financement et un ralentissement de la croissance, et il est difficile de dire combien de temps dureront ces tensions. Les gouvernants sont face à des choix délicats,

s'efforçant de limiter les conséquences négatives du renchérissement de l'énergie tout en préservant la marge de manœuvre budgétaire. Les pressions les plus fortes s'exercent sur les pays importateurs d'énergie, en particulier les pays à faible revenu.

Les marchés obligataires ont réagi à cette dynamique en conséquence. Les rendements des obligations souveraines à long terme ont augmenté et sont devenus plus volatils. En à peine trois ans, les paiements d'intérêts ont augmenté presque de moitié (d'environ 2 % à près de 3 % du PIB), et ce sont donc autant de milliers de milliards de dollars perdus pour l'éducation, les infrastructures ou d'autres priorités urgentes.





Ces coûts s'ajoutent aux nouveaux besoins de dépenses de défense, dans un contexte où l'incertitude commerciale et politique se double de plus en plus de problèmes de sécurité.

Les facteurs de vulnérabilité budgétaire accroissent aussi les risques d'instabilité financière, nourrissant de nouvelles craintes concernant la liquidité et la déstabilisation des marchés de change et autres marchés financiers. Les grands emprunteurs émettent davantage de dette à court terme pour gérer les charges d'intérêts, se retrouvant ainsi plus exposés à de brusques variations des conditions de financement à court terme.

L'augmentation des émissions de titres de créance dans les pays avancés a aussi des conséquences au niveau mondial, puisqu'elle restreint les fonds d'investissement disponibles pour d'autres

emprunteurs souverains, alors même que les pays à faible revenu doivent composer avec une contraction de l'aide au développement.

La situation budgétaire est extrêmement préoccupante dans les différents pays, quel que soit le niveau de revenu. Quand il faut subventionner l'énergie par des mesures discrétionnaires et qu'il existe une marge de manœuvre budgétaire, le soutien devrait être transitoire et bien ciblé. Ceci permettra de mieux faire coïncider la décrue de la demande avec celle de l'offre mondiale.

Dans l'immédiat et à moyen terme, il faut strictement hiérarchiser les priorités budgétaires, car la pression sur les finances publiques ne cesse de s'accroître. Même s'il est difficile de réformer définitivement les régimes de retraite publics non viables et les subventions aux combustibles régressives, ces efforts sont essentiels,



**Dans
l'immédiat et à
moyen terme, il
faut strictement
hiérarchiser
les priorités
budgétaires,
car la pression
sur les finances
publiques
ne cesse de
s'accroître.**



Belgique

car ils contribuent à dégager des financements pour éteindre la dette et lancer des investissements de transformation.

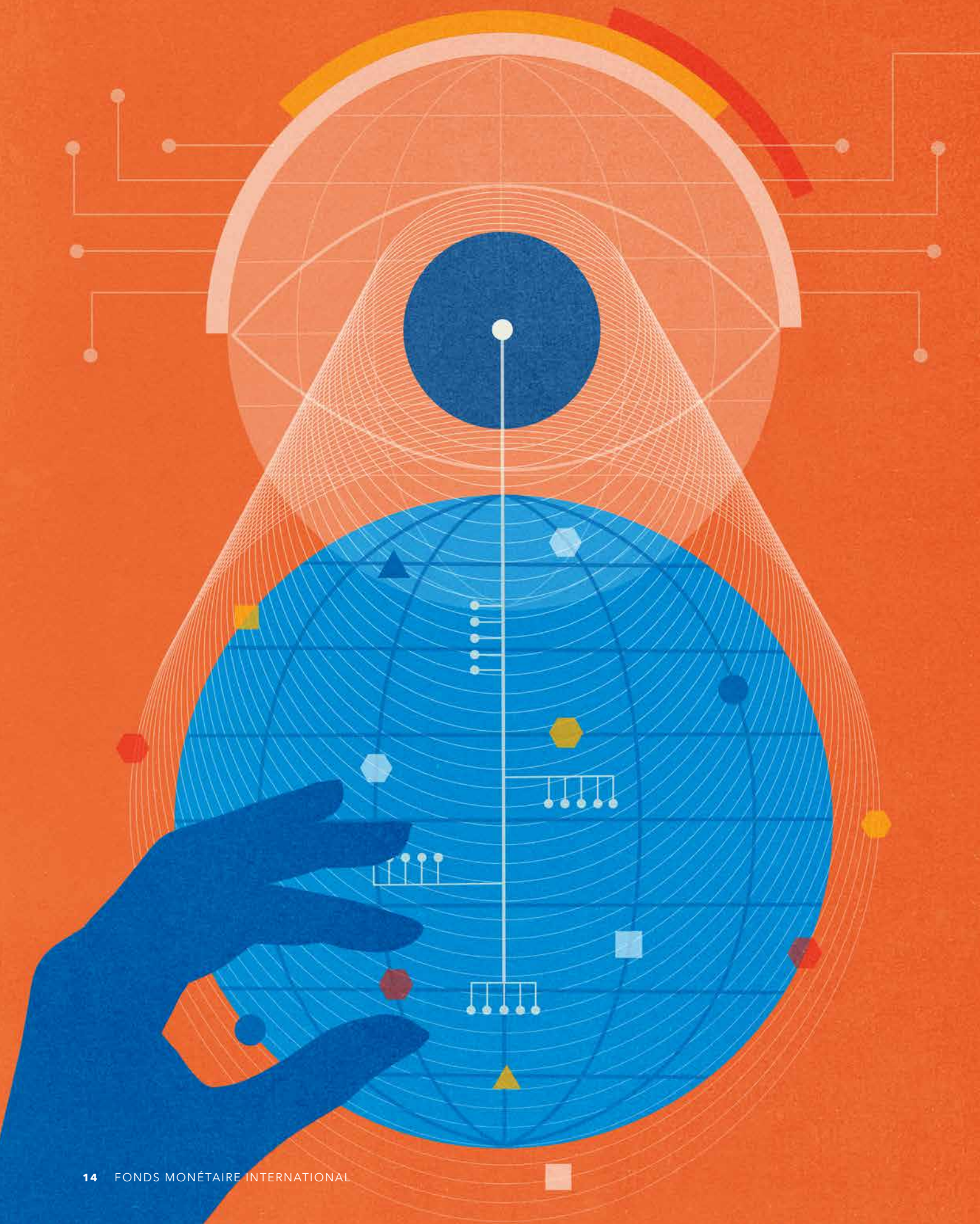
Les pays peuvent mobiliser leurs recettes et se doter d'une marge de manœuvre pour moderniser l'infrastructure numérique, l'éducation et les filets de protection sociale, de manière à pouvoir tirer parti de l'intelligence artificielle (IA) tout en aidant les travailleurs qu'elle supplante. Ils peuvent augmenter leur résilience aux perturbations du commerce et du secteur de l'énergie – et aux catastrophes naturelles –, tout en réduisant leurs dépenses totales.

Le FMI se tient aux côtés de chaque membre, aidant les décideurs à s'adapter aux chocs mondiaux continuels et travaillant avec eux pour faire en sorte que la politique budgétaire stabilise leur économie. Le FMI les aide également à mettre en place des

processus tels que des analyses coûts-avantages des projets d'investissement et une budgétisation pluriannuelle, afin que les deniers publics soient utilisés avec efficacité pour stimuler la croissance.

Dans les pays à faible revenu, le savoir-faire de l'institution en matière de mobilisation des recettes a contribué à compenser la baisse de l'aide au développement. Les financements du FMI ont non seulement aidé les pays à résister aux effets immédiats des crises, mais aussi à asseoir une résilience durable.

Tandis que de nombreux pays se préparent au vieillissement et à la diminution de leur population et que d'autres cherchent à offrir une instruction et des débouchés à de vastes cohortes de jeunes, le FMI continuera d'épauler les décideurs qui engagent des réformes structurelles difficiles pour libérer la croissance.



IA : DÉPLOIEMENT ET BOULEVERSEMENTS

Selon les estimations, les investissements dans la technologie en lien avec l'IA ont ajouté 0,5 point de pourcentage à la croissance du PIB des États-Unis en 2025. De plus, les gains de productivité aux États-Unis se sont accélérés depuis quelques années, ce qui correspond peut-être notamment aux premières retombées du passage à l'IA. D'après certaines estimations extérieures, les investissements dans l'IA tirés par le secteur privé pourraient dépasser 2 000 milliards de dollars à l'échelle mondiale en 2026, ce qui ferait de ces investissements l'un des moteurs de croissance les plus puissants de ces dernières années. Le conseil d'administration du FMI travaille activement sur les évolutions liées à l'IA et sur leurs conséquences macroéconomiques.

Comme les dépenses mondiales se réorientent sur le déploiement de cette technologie dans les différents secteurs, les gains de productivité associés à l'IA pourraient s'accélérer dans un large éventail de secteurs d'activité et de métiers. L'Asie cherche activement à saisir les possibilités offertes par l'IA. Avec son infrastructure numérique solide, son système d'éducation et sa réglementation tournée vers l'avenir, Singapour occupe le haut du tableau selon l'indicateur de préparation à l'IA du FMI. L'Asie de l'Est joue un rôle central dans la fabrication et la conception des puces, tandis que l'Asie du Sud-Est s'appuie sur ses capacités manufacturières pour s'élever elle aussi dans la chaîne de valeur.

Mais les risques sont toujours présents. Les décideurs, les ménages et les entreprises sont de plus en plus préoccupés par la façon dont l'IA va transformer les marchés du travail : elle pourrait conduire à la suppression d'un nombre croissant d'emplois et faire baisser les salaires de certaines catégories de travailleurs. Les études conduites par le FMI montrent que les personnes dont le poste exige des compétences liées à l'IA gagnent davantage, mais les villes et les régions où ces emplois sont plus nombreux ne constatent pas pour autant de croissance globale de l'emploi. Les travailleurs possédant des compétences en IA sont avantagés, tout comme la main-d'œuvre peu qualifiée, dans la restauration par exemple, qui fournit des services aux personnes à hauts revenus. Les laissés-pour-compte sont les travailleurs moyennement qualifiés, dont les emplois sont fortement exposés à l'automatisation.

En ce qui concerne les entreprises, il n'est pas exclu que les retombées des investissements coûteux dans l'IA, de plus en plus financés par l'emprunt, se révèlent illusoires, avec à la clé une brusque inversion des valorisations boursières, une destruction de richesses et des licenciements. Dans la chaîne de l'IA, qui comprend les constructeurs de centres de données à grande échelle et les fabricants de puces,

Les travailleurs possédant des compétences en IA sont avantagés, tout comme la main-d'œuvre peu qualifiée, dans la restauration par exemple, qui fournit des services aux personnes à hauts revenus. Les laissés-pour-compte sont les travailleurs moyennement qualifiés.

PREMIÈRE PARTIE : GROS PLAN

les montages financiers circulaires – dans lesquels quelques entreprises jouent tout à la fois le rôle de client, d'investisseur et de financier les unes pour les autres – augmentent le risque de voir les problèmes d'une entreprise ruisseler jusqu'aux autres. Le conseil d'administration du FMI s'appuie sur une surveillance multilatérale pour assurer le suivi régulier de ces risques.

Le FMI aide ses membres à évoluer dans ce paysage en mutation rapide. Sa série d'indicateurs liés à l'IA (degré de préparation nationale, préparation aux compétences, déséquilibre des compétences) aide chacun d'entre eux à comprendre ses atouts et ses lacunes dans les domaines clés de l'économie de l'IA, de la formation de la main-d'œuvre et de l'infrastructure numérique au capital-risque et à la réglementation.

Ces indicateurs font partie intégrante de l'analyse que propose le FMI pour une large gamme d'aspects liés à l'IA et essentiels sur le plan macroéconomique : incidence sur la productivité et la croissance, sur les marchés du travail et les compétences, sur les inégalités au sein des pays et entre eux, sur les marchés financiers,

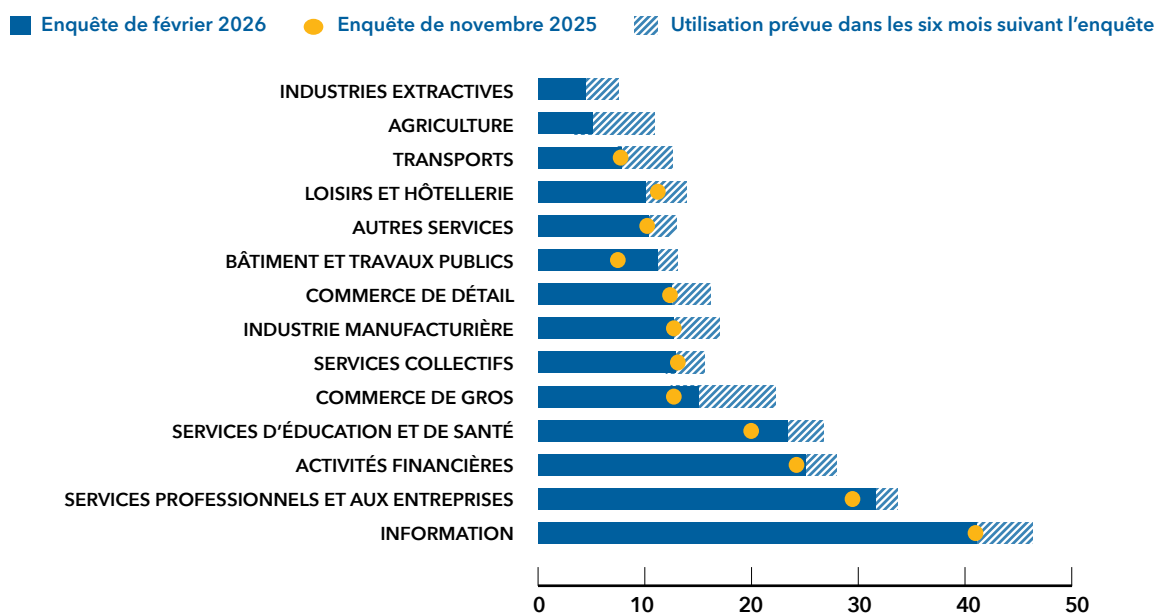
sur l'énergie et le climat, mais aussi conséquences pour la formulation des politiques publiques, etc.

Le FMI sert de courroie de transmission des politiques efficaces, mettant à la disposition des pays qui cherchent à s'améliorer les leçons apprises auprès des grands acteurs de ces domaines. Une compréhension nuancée des circonstances propres à chaque pays permet au FMI de dispenser aux membres qui en font la demande des conseils adaptés sur les politiques structurelles – sur la manière d'aider les travailleurs à s'adapter aux transitions liées à l'IA dans les différents secteurs d'activité et d'identifier les conséquences éventuelles de cette technologie pour la croissance et l'inflation, et donc pour la formulation des politiques monétaire et budgétaire.

Le FMI aide aussi les pays à se prémunir contre les risques pour la stabilité économique et financière et le budget que pourrait engendrer un repli du secteur de l'IA, en particulier là où la dette est déjà importante, tout en s'employant résolument à tirer avantage de cette technologie.

Graphique 1.1. Utilisation de l'intelligence artificielle par les entreprises américaines, par secteur

(En pourcentage)



Sources : Bureau du recensement des États-Unis, *Business Trends and Outlook Survey* ; calculs des services du FMI.

Note : Les secteurs sont agrégés en utilisant les parts de valeur ajoutée brute. Les barres bleues et les points jaunes indiquent les réponses à la question suivante de l'enquête : « Au cours des six derniers mois, cette entreprise a-t-elle utilisé l'intelligence artificielle (IA) dans l'une des fonctions suivantes ? » Les barres hachurées représentent les réponses à la question suivante de l'enquête de février 2026 : « Au cours des six prochains mois, pensez-vous que cette entreprise utilisera l'IA dans l'une de ses fonctions ? » Les réponses à l'enquête de novembre 2025 pour les secteurs de l'agriculture et des industries extractives n'étaient pas disponibles.



ÉCHANGES ET CROISSANCE : LA RÉSILIENCE MISE À RUDE ÉPREUVE

Les chocs commerciaux de 2025 ont fait souffler des vents contraires sur la croissance mondiale et nourri des craintes d'inflation. Les volumes ont néanmoins augmenté de près de 5 % l'an dernier, avec une progression toujours vigoureuse des échanges de marchandises liées aux technologies (voir Gros Plan 2 sur l'IA).

L'inflexion structurelle de la politique commerciale des États-Unis au début de 2025 a accéléré la réorientation des échanges, tout particulièrement en Asie. Bon nombre de pays ont négocié des ententes commerciales bilatérales avec les États-Unis. Les pays ont aussi cherché à saisir des occasions de commercer





L'incertitude et la nécessité de bâtir des chaînes d'approvisionnement plus résilientes continuent d'influencer très fortement les décisions en matière de commerce et d'investissement.



et à conclure des accords les uns avec les autres et au sein des régions, sur la base des règles et systèmes commerciaux existants. Leurs initiatives ont permis aux biens et aux services de circuler, mais l'essor du commerce devrait ralentir cette année, surtout en raison du choc provoqué par la guerre au Moyen-Orient.

D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la guerre – suivie de la fermeture du détroit d'Ormuz – est à l'origine de la plus importante rupture d'approvisionnement en énergie de l'histoire. Cela n'a pas été sans conséquences sur les autres matières premières, les produits alimentaires et, plus largement, les chaînes d'approvisionnement, avec des répercussions macroéconomiques que le FMI s'efforce d'évaluer en coopération étroite avec l'AIE et la Banque mondiale.

Les dommages durables subis par l'infrastructure régionale d'exportation d'énergie pourraient

continuer de limiter les approvisionnements.

L'incertitude et la nécessité de bâtir des chaînes d'approvisionnement plus résilientes, mais moins efficaces, continuent d'influencer très fortement les décisions en matière de commerce et d'investissement. La reprise est également freinée par les obstacles au commerce international, qui restent bien plus importants qu'ils ne l'ont été pendant des décennies.

Les pays et les régions tentent d'être plus résilients face aux chocs actuels en saisissant les occasions de diversifier et de renforcer leurs échanges commerciaux et leurs sources d'approvisionnement. De cette manière, ils se prémunissent également contre un autre risque mondial immédiat, celui des déséquilibres extérieurs et intérieurs. Il ressort de l'analyse du FMI que les déséquilibres excessifs accentuent la vulnérabilité face aux chocs



Ouzbékistan

économiques et à l'instabilité financière et, partant, le risque de corrections brutales.

Pour aider les membres qui aspirent à des échanges commerciaux équilibrés, une croissance économique durable et une résilience constante, le FMI prodigue des conseils adaptés à chaque pays et des conseils multilatéraux, et encourage la coopération internationale et la réduction des obstacles au commerce mondial. Des cadres prévisibles, transparents et faisant l'objet d'une communication claire sur la politique commerciale aident à dissiper l'incertitude et à ancrer les attentes des entreprises et des consommateurs.

Le FMI a conseillé aux régions de faire preuve d'adaptabilité quand elles recherchent de nouvelles possibilités de promouvoir le commerce, y compris par le biais de négociations multilatérales et plurilatérales.

Il propose aussi une analyse plus poussée de ce qui peut être fait pour corriger les graves

déséquilibres mondiaux actuels et leurs répercussions négatives, tout en stimulant la croissance. Par exemple, si les pays en excédent extérieur comme la Chine continuent de progresser vers une croissance tirée par la consommation, ils pourraient voir les conditions de vie s'améliorer et les excédents du commerce et des comptes courants diminuer. Pour les pays en déficit extérieur comme les États-Unis, un assainissement crédible des finances publiques pourrait réduire la demande d'importations et de financements extérieurs.

Au niveau régional, l'intégration au sein de groupes comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ainsi que l'approfondissement du marché unique de l'Union européenne et la promulgation de réformes visant à stimuler l'investissement privé favoriseront aussi une croissance plus résiliente et durable.

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA FINANCE NUMÉRIQUE

La finance numérique poursuit son essor en 2026, créant de nouvelles possibilités et de nouveaux risques. Les cyberjetons indexés bénéficient d'un regain d'attention et la conversion en jetons (*tokenization*) continue de progresser, tandis que de nombreux pays poursuivent leurs travaux sur les monnaies numériques de banque centrale (MNBC).

Après des années de mise au point et d'expérimentation, de grands territoires et des entités du secteur financier institutionnalisent les technologies de la chaîne de blocs/des registres distribués. Les cyberjetons indexés ont connu une croissance solide, et leur utilisation pour les paiements et les envois de fonds internationaux, bien qu'encore assez limitée, progresse. Le recours à la conversion en jetons (enregistrement et transfert d'actifs sur un registre numérique programmable



commun et fiable) n'en est encore qu'à ses débuts, mais son déploiement commercial ne devrait plus tarder.

Cette réorientation vers des produits fondés sur les technologies et des acteurs capables de fonctionner dans différents pays s'effectue largement sous l'impulsion d'établissements financiers non bancaires, mais les banques sont de plus en plus présentes.

L'Asie est depuis longtemps un acteur de premier plan de la finance numérique. Comme de nombreuses personnes possèdent un téléphone portable, mais pas de compte bancaire, les paiements numériques et l'argent mobile sont utilisés à grande échelle. Des réglementations nationales volontaristes et des normes de paiement régionales, en particulier dans les pays de l'ASEAN, ont également soutenu l'essor d'écosystèmes avancés dans le domaine des technologies financières (fintech).

L'Asie est donc aujourd'hui un terrain d'expérimentation important pour la mise au point et l'adoption de systèmes

de paiements numériques comme les cyberjetons indexés. À un niveau régional, les entreprises de la fintech, les prestataires de services de paiement et les décideurs étudient différents moyens d'abaisser le coût des paiements internationaux et d'améliorer l'accès aux services financiers des personnes non bancarisées, deux avantages potentiels qui pourraient se généraliser dans le monde entier.

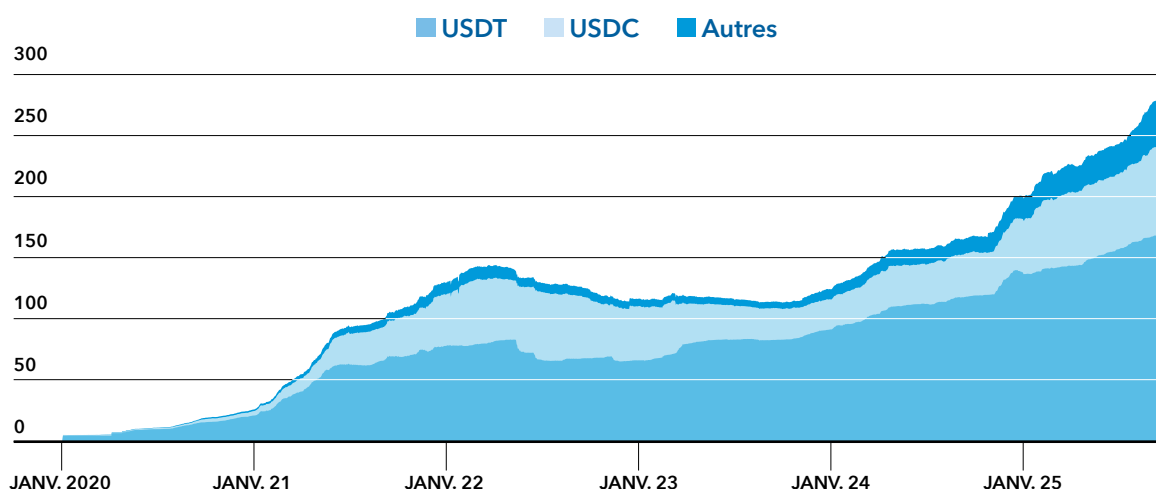
Les émetteurs des monnaies dans lesquelles ces cyberjetons indexés sont libellés (principalement les États-Unis à l'heure actuelle) peuvent bénéficier d'une demande et d'une liquidité accrues pour les titres d'État. Aujourd'hui, les deux principaux émetteurs de cyberjetons indexés détiennent plus de bons du Trésor américain que l'Arabie saoudite.

À long terme, la conversion en jetons pourrait produire encore plus d'effets que les cyberjetons indexés, car tous les actifs physiques aussi bien que



Graphique 1.2. Capitalisation boursière des principaux cyberjetons indexés

(En milliards de dollars)



Sources : CoinGecko ; calculs des services du FMI.

Note : USDC = USD Coin ; USDT = Tether. « Autres » inclut la capitalisation boursière globale des cyberjetons indexés du panier composé des 15 premières monnaies à l'exception de USDC et USDT.

financiers – des biens fonciers aux prêts – pourraient finir par être convertis en jetons, ce qui accélérerait les transactions et en réduirait le coût, et multiplierait la quantité d'actifs disponibles pour un plus grand nombre de personnes dans le monde.

En ce qui concerne les risques, les cyberjetons indexés peuvent devenir instables si les actifs sous-jacents se déprécient ou n'inspirent plus confiance aux utilisateurs ; de vastes opérations de rachat pourraient mettre sous pression les marchés des obligations d'État détenues par les émetteurs de ces cyberjetons. Les décideurs sont préoccupés par les questions de stabilité financière, de substitution entre monnaies (dollarisation, par exemple) et d'intégrité financière. Les jetons pourraient entraîner une accélération excessive des transactions, et provoquer ainsi des « krachs éclairs », au cours desquels les valorisations d'actifs fluctuent fortement et trop vite pour qu'une intervention humaine soit possible.

De nombreux membres continuent de concevoir des MNBC, espérant tirer un bon parti de la transition numérique tout en gérant certains des risques. La Banque centrale européenne, par exemple, a achevé en octobre 2025 la phase de préparation de l'euro

numérique, jetant ainsi les bases techniques requises pour émettre une monnaie numérique.

Le fait de conserver leur propre monnaie permet aux pays de se servir des outils de politique monétaire pour gérer l'économie ; cela soutient aussi leurs efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le FMI continue de plaider en faveur de cadres réglementaires mondiaux cohérents pour la finance numérique. Il s'agit notamment de gérer les risques liés aux cyberjetons indexés en s'appuyant sur les recommandations du FMI, du Conseil de stabilité financière et de la Banque des règlements internationaux, et de veiller à l'interopérabilité des systèmes de paiement. Le FMI partage ses connaissances avec les membres pour les aider à lutter contre la volatilité des flux de capitaux et préserver leur capacité à gérer les taux de change en cas de turbulences. Et pour répondre aux questions les plus récentes des décideurs, le FMI a ajouté des chapitres à son Manuel en ligne sur les MNBC, qui aborde divers aspects, de la stabilité financière à la nouvelle thématique de la conversion des réserves en jetons.



Thaïlande

Assemblées annuelles 2026 du FMI et du Groupe de la Banque mondiale

Située au cœur de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande fait le lien entre toutes les économies, les cultures et les idées dans la région et au-delà. En octobre 2026, les Assemblées annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale se tiendront de nouveau à Bangkok, pour la première fois depuis 1991. Le retour des Assemblées en Thaïlande souligne les progrès remarquables du pays et son rôle en tant que noyau de la coopération économique mondiale. Alors que des changements profonds s'opèrent en matière de géopolitique, de commerce et de technologie, et remodelent l'économie mondiale, les Assemblées annuelles de 2026 permettront aux décideurs de se réunir pour discuter des moyens de renforcer la résilience et de bâtir une croissance dynamique, durable et inclusive pour demain.

DEUXIÈME PARTIE

NOTRE CŒUR DE MÉTIER



RAPPORT ANNUEL 2026 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
[IMF.ORG/AR2026](https://www.imf.org/AR2026)

Égypte

Surveillance économique

Par ses activités de surveillance, le FMI met en évidence les risques pesant sur la stabilité de ses pays membres et recommande aux autorités les mesures d'ajustement appropriées. Ces activités étayent le système monétaire international en facilitant les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays, ce qui favorise une croissance économique solide.

Dans le cadre de la surveillance bilatérale, le FMI donne des conseils adaptés à chaque pays. La surveillance multilatérale porte quant à elle sur le système monétaire international ainsi que sur l'évolution économique mondiale et régionale.

Les travaux relatifs à l'examen exhaustif de la surveillance ont débuté durant l'exercice 2026. Cet examen vise à analyser l'évolution de la surveillance à la lumière des profondes mutations en cours et à définir les priorités de cette activité pour les cinq prochaines années. La revue 2026 du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a également commencé. Elle évaluera la mise en œuvre des priorités définies lors de la revue du PESF de 2021, déterminera les priorités futures face à l'évolution du système

financier et contribuera à orienter les efforts visant à approfondir l'analyse macrofinancière dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. L'examen exhaustif de la surveillance et la revue du PESF devraient être achevés au cours de l'exercice 2027.

Surveillance bilatérale

La surveillance bilatérale s'exerce dans le cadre des consultations au titre de l'article IV, généralement menées chaque année ou tous les deux ans dans les pays membres. Au cours de ces missions, les services du FMI engagent avec les autorités du pays concerné un dialogue approfondi sur les politiques budgétaire, financière et monétaire ainsi que sur les réformes structurelles à fort impact susceptibles d'aider le pays à atteindre

ses objectifs économiques et de développement. Les recommandations formulées par les services du FMI et le point de vue des autorités sont ensuite examinés par le conseil d'administration, qui conclut les consultations.

Le PESF fournit une évaluation approfondie du secteur financier d'un pays. Instrument essentiel des activités de surveillance du FMI, il éclaire les consultations au titre de l'article IV. Les évaluations de la stabilité financière réalisées dans le cadre du PESF sont obligatoires dans les pays dont le secteur financier est jugé d'importance systémique et sont généralement menées tous les cinq ou dix ans.

Au cours de l'exercice 2026, le FMI a mené 138 consultations au titre de l'article IV et 11 évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF.

Surveillance multilatérale

Dans le cadre de sa surveillance multilatérale, le FMI publie des rapports et des mises à jour semestriels sur l'évolution récente de l'économie mondiale : *Perspectives de l'économie mondiale*, Rapport sur la stabilité financière dans le monde et Moniteur des finances publiques. Le premier chapitre de chaque rapport fait le point sur l'évolution de la conjoncture mondiale depuis l'édition précédente.

Des chapitres thématiques peuvent ensuite proposer des analyses approfondies de certains sujets présentant un intérêt

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

particulier pour le public. Des mises à jour intermédiaires sur la situation économique mondiale sont également publiées lorsque les circonstances le justifient. En outre, dans le souci constant de procéder à une évaluation rigoureuse et objective des déséquilibres mondiaux excessifs et de leurs causes, le FMI publie chaque année le Rapport sur le secteur extérieur.

Le FMI regroupe ses pays membres en cinq régions et publie pour chacune d'elles des rapports sur les perspectives économiques qui traitent des évolutions et des défis de l'action publique à l'échelle régionale et présentent des analyses propres à chaque pays.

Les rapports de surveillance bilatérale peuvent aussi traiter, le cas échéant, de questions relevant de la surveillance multilatérale. Les deux formes de surveillance se complètent et permettent d'analyser de façon exhaustive et cohérente la manière dont les politiques d'un pays se répercutent sur d'autres territoires (« effets de contagion »). Dans l'environnement économique mondial difficile d'aujourd'hui, une surveillance opportune et adaptée reste indispensable. Elle permet de mettre en commun les enseignements tirés et de fournir aux pays membres des conseils avisés en matière de politique économique.

Conseils

Le conseil d'administration du FMI examine tous les aspects des activités menées par l'institution, des consultations au titre de l'article IV aux diverses questions pertinentes pour l'économie mondiale. Il mène ses travaux sur la base de documents d'orientation établis par les services du FMI. Au cours de l'exercice 2026, l'institution a publié 45 documents de ce type. Pour prendre connaissance de la liste complète des documents d'orientation du FMI parus au cours de l'exercice 2026, veuillez consulter le site Web du *Rapport annuel* à l'adresse [IMF.org/AR2026](https://www.imf.org/AR2026).

Prêts

Les financements du FMI aident les pays membres à résoudre leurs problèmes de balance des paiements et à stabiliser leur économie tout en favorisant une croissance économique durable. Et par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD), le FMI contribue aussi à renforcer la stabilité future de la balance des paiements des pays membres admissibles à ce fonds. Les financements sont habituellement octroyés au titre d'un accord pluriannuel visant à appuyer le programme d'un pays membre. Ils peuvent également servir à répondre à des besoins urgents de balance des paiements résultant de catastrophes naturelles ou d'autres chocs. En outre, les financements du FMI peuvent être accordés à titre préventif pour faire face à des difficultés potentielles de balance des paiements qui pourraient survenir, par exemple à la suite de chocs négatifs.

Les prêts du FMI proviennent principalement de deux sources : 1) le compte des ressources générales (CRG), dont les financements sont assortis de taux d'intérêt fondés sur la moyenne des taux en vigueur pour les principales monnaies internationales, majorée d'une marge ; et 2) le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), qui permet d'accorder aux pays à faible revenu (PFR) des prêts à des conditions concessionnelles, plus avantageuses que celles des prêts consentis au titre du CRG et bien inférieures aux taux du marché. Avec la mise en service du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD), en 2022, le FMI propose désormais une troisième catégorie de prêts,

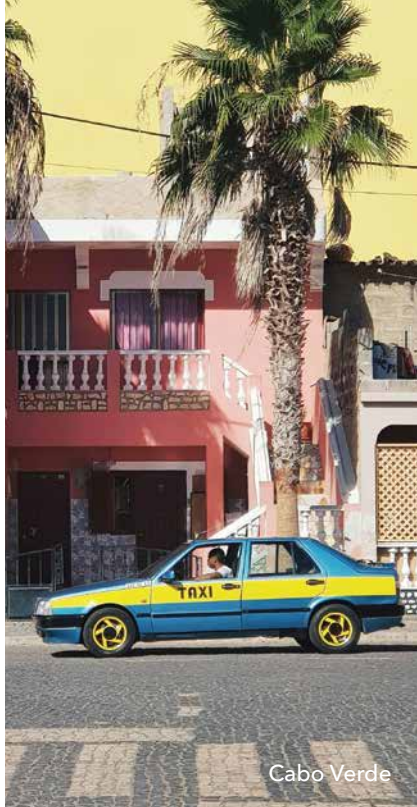
caractérisée par une structure de taux d'intérêt à plusieurs niveaux selon les groupes de pays ; les PFR bénéficient ainsi de conditions encore plus favorables.

VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2026

Initiatives

Compte des ressources générales

En décembre 2025, le conseil d'administration du FMI a achevé



Cabo Verde



Türkiye

la revue de la ligne de liquidité à court terme (LLCT). À l'issue de celle-ci, il a été conclu que la LLCT prendrait fin en avril 2027, au terme de la période de sept ans suivant sa création, conformément aux modalités initialement prévues pour cet instrument.

Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

En novembre 2025, le conseil d'administration a approuvé un processus en deux étapes visant à ramener les limites d'accès cumulé temporairement relevées au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) du fonds fiduciaire RPC à leurs niveaux d'avant la pandémie d'ici à 2028. Cette décision

définit une trajectoire claire en vue de la normalisation des limites d'accès à la FCR tout en conservant une marge d'emprunt suffisante pour la plupart des pays membres admissibles au fonds fiduciaire RPC, s'ils devaient faire face à des chocs exogènes imprévus et remplir les conditions requises pour bénéficier d'un soutien financier au titre de la FCR.

Les limites d'accès cumulé au titre des guichets « chocs exogènes » et « catastrophes naturelles de grande ampleur » de la FCR ont été temporairement relevées à 150 % (contre 100 %) et 183,33 % (contre 133,33 %) de la quote-part, respectivement, pendant la pandémie de COVID-19. Le conseil



Thaïlande

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

d'administration a convenu de maintenir les limites d'accès cumulé à ces niveaux jusqu'à la fin de 2026. Ces limites seront ensuite réduites en deux étapes égales – de 25 % de la quote-part le 1^{er} janvier 2027, puis de 25 % de la quote-part



le 1^{er} janvier 2028 –, ce qui les ramènera à leurs niveaux d'avant la pandémie. Les pays qui ont eu accès au guichet « chocs alimentaires » de la FCR conserveront jusqu'à fin 2029 le surcroît de 25 % de la quote-part ajouté à leurs limites d'accès cumulé au titre du guichet « chocs exogènes » de la FCR.

La mise en œuvre des réformes du fonds fiduciaire RPC approuvées en 2024

est en bonne voie. Les besoins de bonification du fonds fiduciaire RPC seront essentiellement couverts par un nouveau mécanisme de taux d'intérêt ainsi que par un cadre de distribution du revenu net ou des réserves générales du CRG.

- Le mécanisme de taux d'intérêt progressif est entré en vigueur le 1^{er} mai 2025 pour les engagements relevant de nouveaux accords au titre du fonds fiduciaire RPC et pour les nouveaux prêts au titre de la FCR¹. Tandis que les PFR les plus pauvres continuent de bénéficier d'un taux d'intérêt nul, les PFR mieux lotis se verront appliquer un taux positif, mais toujours concessionnel, calibré de façon à rester bien inférieur au taux d'intérêt du DTS et aux taux d'intérêt du marché.
- Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du cadre de distribution du CRG, qui vise à faciliter la mobilisation de ressources de bonification supplémentaires pour le fonds fiduciaire RPC – à hauteur de 5,9 milliards de DTS (en valeur actuelle de 2025) – afin de garantir une enveloppe annuelle autosuffisante de 2,7 milliards

de DTS. La première distribution de revenu, d'un montant de 1,38 milliard de DTS, du CRG vers le compte administré de placement provisoire (IPAA) a eu lieu le 1^{er} juin 2025. La deuxième distribution, d'un montant équivalent, a été approuvée par le conseil d'administration le 28 avril 2026 et a eu lieu le 1^{er} juin 2026. Les transferts trimestriels des intérêts perçus sur les ressources de l'IPAA vers le compte de réserve de bonification du fonds fiduciaire RPC ont commencé le 1^{er} août 2025 et ont totalisé 26,1 millions de DTS à la fin de l'exercice 2026. Au 30 avril 2026, 30 pays membres avaient fourni des assurances de participation correspondant à 45,7 % du montant maximal cumulé pouvant être distribué (6,9 milliards de DTS) au profit du fonds fiduciaire RPC, soit plus de la moitié du seuil requis de 90 %. Une fois que ce seuil de 90 % sera atteint, la part du principal détenu dans l'IPAA revenant à chaque pays membre deviendra disponible et pourra être transférée depuis l'IPAA conformément aux instructions du pays membre concerné. Celles-ci prévoient trois options permettant d'acheminer la part dans l'IPAA (ou un montant équivalent) vers le fonds fiduciaire RPC :

¹Voir <https://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2024/10/21/2024-review-of-the-poverty-reduction-and-growth-trust-facilities-and-financing-reform-556512>.

Option 1 : Les pays membres peuvent demander au FMI de transférer leur part du montant total du principal de l'IPAA directement sur le compte de réserve de bonification du fonds fiduciaire RPC.

Option 2 : Les pays membres peuvent demander que leur part du montant total du principal de l'IPAA soit transférée vers un compte administré temporaire



pour les distributions jusqu'à ce que les procédures internes nécessaires pour autoriser les contributions au fonds fiduciaire RPC aboutissent.

Option 3 : Les pays membres peuvent décider que leur part du montant total du principal de l'IPAA soit versée directement sur leur compte de DTS avant de verser une contribution équivalente et distincte sous forme de dons au fonds fiduciaire RPC.

prêt inférieurs aux prévisions en 2024 et 2025 devraient être globalement compensés par une demande supplémentaire au cours des deux prochaines années, qui devrait atteindre en moyenne 3 à 5 milliards de DTS par an en 2026 et 2027. Les perspectives à moyen et long



Adéquation des ressources du fonds fiduciaire RPC, du FFRD et des fonds fiduciaires d'allègement de la dette

En mars 2026, le conseil d'administration a pris connaissance de l'état actuel de l'adéquation des ressources du fonds fiduciaire RPC, du FFRD et des fonds fiduciaires d'allègement de la dette.

- En ce qui concerne le fonds fiduciaire RPC, l'état des lieux indiquait que ses ressources de bonification demeuraient suffisantes, à condition que la mise en œuvre des réformes de 2024, en particulier le cadre de distribution du CRG, suive son cours. Les engagements de

terme restent dans l'ensemble inchangées. La capacité de prêt estimée du fonds fiduciaire RPC se maintient dans la fourchette de 2,5 à 3,0 milliards de DTS approuvée par le conseil d'administration. Les réserves du fonds fiduciaire RPC par rapport à l'encours de crédit, qui offre une sécurité aux prêteurs de ce dernier, se sont stabilisées, après avoir diminué en raison de l'augmentation des prêts après la pandémie. Les ressources de prêt au titre du fonds fiduciaire RPC devraient être suffisantes pour couvrir la demande de prêts à moyen terme.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

- S'agissant du FFRD, l'état des lieux a mis en évidence les progrès satisfaisants qui continuent d'être réalisés en ce qui concerne les contributions bilatérales volontaires et indiqué que les ressources de prêt de ce fonds devraient être suffisantes pour répondre aux besoins anticipés au moins jusqu'en 2028. Il a également permis de constater que les réserves du FFRD demeuraient adéquates dans le scénario de

scénario de référence et dans les scénarios défavorables. La revue complète du FFRD, prévue pour l'exercice 2028, permettra de faire le bilan du fonctionnement



qui ont contribué à en atténuer les effets. Depuis la pandémie, aucun cas ni événement remplissant les critères d'admissibilité n'a nécessité de financement au titre de ce fonds fiduciaire. Le fonds

fiduciaire ARC demeure sous-financé. Sa prochaine revue, prévue pour l'exercice 2027/28, sera l'occasion de se pencher sur les difficultés liées à son financement.



référence, même si la couverture des réserves nettes par rapport à l'encours des crédits tombe temporairement sous le seuil de 10 % dans certains scénarios défavorables, ce qui indique une augmentation des risques, en particulier en raison de la part croissante des prêts accordés aux pays du groupe A bénéficiant du plafonnement des taux d'intérêt, dispositif qui demeure approprié à ce stade. La couverture des réserves brutes reste supérieure au seuil de 35 % dans le

de cet instrument, d'envisager tout changement de politique et d'évaluer les besoins de ressources à moyen terme.

- Le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) est l'instrument dont dispose le FMI pour alléger le service de la dette de ses pays membres les plus pauvres lorsqu'ils sont confrontés à des catastrophes répondant aux conditions d'intervention dudit fonds. Il a

- L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est presque achevée, bien que le Soudan tarde à parvenir à son point d'achèvement, après avoir atteint le point de décision en 2021. Le dernier pays à avoir atteint le point d'achèvement et bénéficié d'un allègement de sa dette est la Somalie, en décembre 2023. Le compte administré au nom de la Somalie, créé en 2019 pour financer l'allègement de la dette du pays par le FMI, a été liquidé, puis clôturé, le 1^{er} août 2025 après avoir rempli son objectif².

²Voir <https://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2025/07/21/liquidation-and-termination-of-the-administered-account-for-somalia-568836>.

CARTE DES PRÊTS

Aide financière approuvée
au cours de l'exercice 2026AU 30 AVRIL 2026
(EN MILLIONS DE DTS)TAUX DE CHANGE
DOLLAR/DTSAU 30 AVRIL 2026 :
1 DTS = 1,372020 DOLLAR

LÉGENDE

AC	– ACCORD DE CONFIRMATION
AUG	– AUGMENTATION
FEC	– FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT
FRD	– FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ
IFR	– INSTRUMENT DE FINANCEMENT RAPIDE
LCM	– LIGNE DE CRÉDIT MODULABLE
MEDC	– MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

Note : En ce qui concerne les accords revus à
la hausse, seul le montant supplémentaire est
indiqué.AFRIQUE
SUBSAHARIENNE**877** MIO DTS**BURKINA FASO**

FRD 90,30 MIO DTS

CABO VERDE

AUG. DE LA FEC 7,10 MIO DTS

GAMBIE

FRD 46,70 MIO DTS

LIBÉRIA

FRD 193,80 MIO DTS

NIGER

AUG. DE LA FEC 79,00 MIO DTS

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

AUG. DE LA FEC 4,40 MIO DTS

TCHAD

FEC 455,70 MIO DTS

Mio DTS = millions de droits de tirage spéciaux.

HÉMISPHERE
OCCIDENTAL**19 990,30** MIO DTS**COSTA RICA**

LCM 1 108,20 MIO DTS

ÉQUATEUR

AUG. DU MEDC ..750,40 MIO DTS

JAMAÏQUE

IFR306,30 MIO DTS

MEXIQUE

LCM 17 825,40 MIO DTS

MOYEN-ORIENT
ET ASIE
CENTRALE**1 673,50** MIO DTS**ARMÉNIE**

AC128,80 MIO DTS

JORDANIE

FRD514,70 MIO DTS

PAKISTAN

FRD 1 000,00 MIO DTS

SOMALIE

AUG. DE LA FEC ...30,00 MIO DTS

ASIE ET
PACIFIQUE**717,70** MIO DTS**BANGLADESH**

AUG. DU MEDC 378,10 MIO DTS

AUG. DE LA FEC 189,10 MIO DTS

SRI LANKA

IFR150,50 MIO DTS

EUROPE

5 935,30 MIO DTS**UKRAINE**

MEDC 5 935,30 MIO DTS

RAPPORT ANNUEL 2026 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
IMF.ORG/AR2026

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Tableau 2.1. Conditions financières au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les mécanismes et facilités de financement non concessionnel du FMI. Les accords de confirmation (AC) et les accords élargis au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) constituent depuis longtemps les principaux instruments de prêt de l'institution. Ils sont complétés par les mécanismes de prévention des crises du FMI : la ligne de crédit modulable (LCM), la ligne de précaution et de liquidité (LPL) et la ligne de liquidité à court terme (LLCT). En outre, le FMI accorde des prêts d'urgence à des conditions non concessionnelles au moyen de son instrument de financement rapide (IFR).

Mécanisme ou facilité (année d'adoption) ¹	Objectif	Conditions	Échelonnement et suivi
Accord de confirmation (AC) (1952)	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements	Adopter des mesures donnant l'assurance que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (accords élargis de crédit)	Aide à moyen terme visant à soutenir les pays membres qui connaissent des difficultés de balance des paiements liées à des problèmes structurels	Au moment de l'approbation, adopter un programme prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer sous 12 mois	Revue trimestrielle ou semestrielle et respect de critères de réalisation et d'autres conditions
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel, et renforcer la confiance des marchés en cas d'accentuation des risques	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Montant approuvé accessible à tout moment de la période de l'accord ; les accords LCM de deux ans sont soumis à un examen à mi-parcours à la fin de la première année
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel, et renforcer la confiance des marchés en cas d'accentuation des risques	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords LPL de un à deux ans)
Ligne de liquidité à court terme (LLCT) (2020)	Garantie de liquidité en cas de chocs exogènes potentiels qui génèrent des besoins modérés de financement de la balance des paiements	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Montant approuvé accessible à tout moment de la période de l'accord et peut être reconstitué par rachat ; nombre illimité de nouveaux accords LLCT tant que le pays membre continue de satisfaire aux critères d'admissibilité
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)³	Aide financière décaissée rapidement pour tous les pays membres qui présentent des besoins urgents de financement de leur balance des paiements	Définir des mesures visant à remédier aux difficultés de balance des paiements ; des mesures préalables peuvent être requises	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ni de procéder à des revues

Source : FMI, département financier.

¹ Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont essentiellement financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres ; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Les pays membres versent une partie de leur quote-part en droits de tirage spéciaux (DTS), ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans leur propre monnaie. Lorsqu'un emprunteur procède à un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, il achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec les monnaies d'autres pays.

² Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge (actuellement 60 points de base). Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 600 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà de 600 %) est prélevée d'emblée sur le montant disponible pour achat dans le cadre d'accords (au titre de l'AC, du MEDC, de la LPL et de la LCM), qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) ; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord. Pour les accords au titre de la LLCT, la commission de tirage est de 21 points de base, et une commission d'engagement non remboursable de 8 points de base est due lors de l'approbation de l'accord.

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnements
Annuelles : 200 % de la quote-part Cumulées : 600 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 36 mois)	3¼-5	Trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part Cumulées : 600 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 51 mois)	4½-10	Semestriels
Pas de plafond préétabli Plafonnée à 200 % de la quote-part pour la LCM sans attentes définies concernant la sortie	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 36 mois)	3¼-5	Trimestriels
150 % de la quote-part (300 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles) pour six mois ; 300 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans ; peut aller jusqu'à 600 % de la quote-part en accès cumulé	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 36 mois)	3¼-5	Trimestriels
Plafonnée à 200 % de la quote-part ; accès reconductible pendant une période de 12 mois. En cas d'utilisation combinée de la LCM et de la LLCT, la limite d'accès est fixée à 400 % de la quote-part sans attentes définies concernant la sortie (soit 200 % de la quote-part pour chacun des deux instruments)	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part) ; la LLCT ne fait pas encourir de commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits	Rachat(s) exigible(s) au plus tard 12 mois après l'achat ; les rachats reconstituent l'accès jusqu'au niveau approuvé	
Annuelles : 50 % de la quote-part (80 % pour les catastrophes naturelles de grande ampleur) Cumulées : 100 % de la quote-part (133,33 % pour les catastrophes naturelles de grande ampleur)	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ⁴	3¼-5	Trimestriels

³En septembre 2022, pour mieux aider les pays membres à surmonter les difficultés économiques exacerbées par la guerre menée par la Fédération de Russie en Ukraine, notamment l'insécurité alimentaire et la hausse des prix des denrées alimentaires et des engrais, le FMI a créé un guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires dans le cadre de ses instruments de financement d'urgence (l'IFR et la facilité de crédit rapide). Ce guichet « chocs alimentaires » a expiré fin mars 2024. L'application d'un montant supplémentaire correspondant à 25 % de la quote-part aux limites d'accès cumulé aux ressources de l'IFR pour les pays qui ont eu accès à ce guichet a été prolongée jusqu'à fin décembre 2026.

⁴Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Le régime actuel de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, et a été mis à jour le 17 février 2016 et le 11 octobre 2024.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Tableau 2.2. Mécanismes de financement concessionnel

Trois mécanismes de financement concessionnel sont disponibles pour les pays à faible revenu.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Finalité	Aider les pays à faible revenu à atteindre une situation de stabilité et de viabilité macroéconomiques, à la préserver, à la retrouver ou à s'en approcher fortement, tout en favorisant une croissance économique et une réduction de la pauvreté vigoureuses et durables		
Conditions d'admissibilité	Pays admissibles à une aide au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
Conditions d'accès	Pays à faible revenu ayant des problèmes prolongés de financement de la balance des paiements	Besoin potentiel (usage de précaution) ou réel de financement de la balance des paiements à court terme au moment de l'approbation ; besoin réel requis pour chaque décaissement	Besoin urgent de balance des paiements lorsqu'il n'est pas possible ou nécessaire de mettre en place un programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ¹
Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté	Le programme appuyé par le FMI doit cadrer avec les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires		
	Présentation d'un document énonçant une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRCP)	La présentation d'un document de SCRCP est obligatoire si la durée initiale de l'accord FCC est supérieure à deux ans	La présentation d'un document de SCRCP n'est pas obligatoire
Conditionnalité	Tranches supérieures de crédit ; souplesse de la trajectoire et du calendrier de l'ajustement	Tranches supérieures de crédit	Pas de conditionnalité <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc exogène ou de catastrophe naturelle de grande ampleur)
Politiques d'accès	À l'issue de la revue du fonds fiduciaire RPC de 2024, la norme d'accès a été fixée à 145 % de la quote-part ² , et les limites d'accès annuel et cumulé aux ressources de ce fonds fiduciaire ont été établies à respectivement 200 % et 600 % de la quote-part à compter du 1 ^{er} janvier 2025 ³		
Conditions financières⁴	Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FEC approuvé avant le 1^{er} mai 2025 : 0 Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FEC approuvé à partir du 1^{er} mai 2025 : tranche 1 : 0, tranche 2A : 0,7 x DTSi, tranche 2B : 0,4 x DTSi Délai des rachats : 5½-10 ans Différé d'amortissement de 5½ ans et échéance finale de 10 ans Remboursements en 10 versements semestriels	Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FCC approuvé avant le 1^{er} mai 2025 : 0 Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FCC approuvé à partir du 1^{er} mai 2025 : tranche 1 : 0, tranche 2A : 0,7 x DTSi, tranche 2B : 0,4 x DTSi Délai des rachats : 4-8 ans Différé d'amortissement de 4 ans et échéance finale de 8 ans. Remboursements en 9 versements semestriels Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible, mais non tiré au titre de l'accord de précaution	Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FCR approuvé avant le 1^{er} mai 2025 : 0 Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FCR approuvé à partir du 1^{er} mai 2025 : tranche 1 : 0, tranche 2A : 0,7 x DTSi, tranche 2B : 0,4 x DTSi Délai des rachats : 5½-10 ans Différé d'amortissement de 5½ ans et échéance finale de 10 ans Remboursements en 10 versements semestriels

¹La conditionnalité des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate de ces ressources.

²Les normes d'accès s'appliquent à la FEC, à la FCC et à la limite d'accès annuel au titre du guichet ordinaire de la FCR (25 % de la quote-part). Les normes d'accès à la FEC et à la FCC varient proportionnellement à la durée des accords. Pour plus de détails, voir l'annexe XIII du document intitulé « 2024 Review Of The Poverty Reduction and Growth Trust Facilities and Financing – Reform Proposals ».

³Le financement d'urgence au titre de la FCR s'effectue autour de trois guichets : le guichet ordinaire, le guichet de chocs exogènes et le guichet des catastrophes naturelles de grande ampleur. Des sous-plafonds spécifiques s'appliquent à chaque guichet en plus des limites d'accès annuelles et cumulées ordinaires. Les montants mobilisés au titre de l'IFR, qui relève du CRG, sont pris en compte dans le calcul des sous-plafonds de la FCR. Pour de plus amples informations sur ces sous-plafonds, voir le document intitulé « Review of the Cumulative Access Limits under the Rapid Credit Facility ».

⁴Le 1^{er} mai 2025, un nouveau mécanisme de taux d'intérêt approuvé par le conseil d'administration dans le cadre de la revue 2024 du fonds fiduciaire RPC est entré en vigueur et s'applique à tous les nouveaux accords au titre de ce fonds fiduciaire et aux financements d'urgence approuvés à compter du 1^{er} mai 2025. Le nouveau mécanisme se caractérise par une structure de taux d'intérêt différenciés, basée sur le DTSi et la politique de panachage. Les taux d'intérêt différenciés sont applicables aux catégories de pays (niveaux), qui sont déterminés à partir des critères de ladite politique. Pour les pays membres admissibles au fonds fiduciaire RPC qui ne remplissent pas les critères de revenu entraînant un panachage présumé des ressources, l'intérêt applicable aux prêts octroyés au titre du fonds fiduciaire RPC demeure nul (niveau 1). Pour ceux qui remplissent ces critères, le taux d'intérêt applicable à ces prêts correspond à une fraction du DTSi déterminée en fonction de la vulnérabilité liée à la dette du pays concerné et de son accès aux marchés (niveaux 2A et 2B).

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Panachage avec le compte des ressources générales (CRG)	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers ; lié à la viabilité de la dette. Pour les pays membres censés y recourir, un panachage est effectué avec les ressources du compte des ressources générales selon un rapport de 1 à 2, et l'accès au financement concessionnel est plafonné selon la norme applicable (CRG par la suite)		
Utilisation à titre de précaution	Non prévue	Oui	Non
Durée et utilisation répétée	De trois à cinq ans, avec une durée totale maximale de cinq ans ; peut être utilisée de façon répétée	Son utilisation est normalement limitée à trois ans (sur une période de six ans) et évaluée de manière continue, avec des exceptions pour les accords FCC considérés comme des dispositifs de précaution	Décaissements directs ; utilisation répétée sous réserve éventuelle des plafonds d'accès et d'autres critères – la limite de deux fois par période de 12 mois pour une utilisation répétée a été temporairement levée jusqu'au 6 avril 2021, disposition qui a été prolongée jusqu'à la fin de 2021
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	CRG (mécanisme élargi de crédit)	CRG (accord de confirmation et instrument de coordination de la politique économique)	CRG (instrument de financement rapide) ; le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR

Source : FMI, département financier.

Note : DTSi = taux d'intérêt du DTS.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Tableau 2.3. Facilité pour la résilience et la durabilité

En tant que troisième pilier des mécanismes de prêts du FMI, le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) complète le CRG et le fonds fiduciaire RPC en mettant un financement abordable à plus long terme à la disposition des pays à faible revenu, des pays à revenu intermédiaire vulnérables et des petits pays dont les problèmes structurels à plus long terme liés au changement climatique et à la préparation aux pandémies présentent des risques pour la stabilité future de leur balance des paiements. Les financements sont accordés au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

Finalité	Réduire les risques qui pèsent sur la stabilité future de la balance des paiements en raison de difficultés structurelles à plus long terme liées aux chocs climatiques et aux pandémies dans les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire vulnérables et les petits pays.
Objectif	Aider les pays membres à relever les défis structurels à plus long terme liés au changement climatique et à la préparation aux pandémies, en vue de renforcer la stabilité future de leur balance des paiements.
Conditions d'admissibilité	Les pays pouvant bénéficier d'une aide au titre du fonds fiduciaire RPC, tous les petits pays comptant moins de 1,5 million d'habitants et dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 25 fois le seuil opérationnel défini en 2021 par l'Association internationale de développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale, et tous les pays à revenu intermédiaire dont le RNB par habitant est inférieur à 10 fois le seuil opérationnel de 2021 de l'IDA.
Conditions d'accès	Un ensemble de mesures de qualité compatible avec l'objectif du FFRD, un programme concomitant admissible, avec ou sans volet financier, reposant sur des politiques dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit et dont la durée résiduelle est d'au moins 18 mois à la date d'approbation de la FRD, ainsi qu'une dette viable et une capacité à rembourser le FMI jugée adéquate.
Conditionnalité	Des réformes liées à la résolution des difficultés structurelles à plus long terme ouvrant droit à une aide au titre de ce fonds fiduciaire qui sont distinctes des conditions du programme concomitant assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ; une coordination étroite avec la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement et institutions financières internationales concernées est envisagée pour tirer parti de compétences comparatives et de connaissances institutionnelles.
Politiques d'accès	Accès à la norme (75 % de la quote-part) avec un plafond d'accès global cumulé de 150 % de la quote-part ou de 1 milliard de DTS (le montant le plus faible est retenu), en fonction de la solidité des réformes, de la viabilité de la dette et de la capacité de rembourser le FMI.
Conditions financières	Taux d'intérêt progressif : pays du groupe A : taux d'intérêt du DTS + 55 points de base (plafonné à 2¼ %) ; pays du groupe B : taux d'intérêt du DTS + 75 points de base, et une commission de tirage de 25 points de base ; pays du groupe C : taux d'intérêt du DTS + 95 points de base, et une commission de tirage de 50 points de base ^{1,2} . Délai de remboursement : 10½-20 ans.
Utilisation à titre de précaution	Non.
Durée et utilisation répétée	La durée de l'accord au titre de la FRD devrait généralement coïncider avec la durée d'un nouveau programme reposant sur des politiques correspondant aux critères des tranches supérieures de crédit (lorsque les deux sont demandés en même temps) ou avec la durée restante d'un programme de ce type déjà en cours (lorsque la demande de financement au titre de la FRD intervient au cours d'un examen du programme) ; durée minimale de 18 mois afin de laisser suffisamment de temps pour la mise en œuvre des réformes appuyées par la FRD, y compris toute assistance technique nécessaire ; utilisation répétée possible sous réserve de limites d'accès. La continuité de l'accord au titre de la FRD lorsqu'il est nécessaire de passer d'un programme admissible répondant aux critères des tranches supérieures de crédit à un autre est possible dans certaines circonstances.
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	Un programme dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit doit être mis en œuvre en même temps.

Source : FMI, département financier.

¹Le 18 mai 2023, le conseil d'administration a approuvé le plafonnement des taux d'intérêt pour les pays à faible revenu qui bénéficient d'un prêt au titre du FFRD.

²Une commission unique est appliquée à chaque tirage de ressources au titre du FFRD pour les pays des groupes B et C.

Vue d'ensemble des activités de prêt

Le FMI a continué de prendre des mesures face aux difficultés économiques résultant d'une série de chocs qui se sont produits depuis le début de la pandémie, notamment par l'octroi de prêts dans le cadre de programmes appuyés par l'institution³.

La demande de prêts et d'aide au titre des mécanismes ou des facilités du FMI est restée élevée au cours de l'exercice 2026. Entre le 1^{er} mai 2025 et le 30 avril 2026, de nouvelles demandes pour un montant total d'environ 29 milliards de DTS ont été approuvées dans les domaines suivants :

- **Nouveaux accords de prêt au titre du CRG et du fonds fiduciaire RPC, dont des accords de précaution.** Le conseil d'administration a approuvé deux nouveaux accords appuyés par le FMI (autres que ceux à titre de précaution) conclus avec deux pays. Il s'agit d'un accord au titre du MEDC du CRG, d'un montant de 5,9 milliards de DTS, et d'un accord au titre de la FEC du fonds fiduciaire RPC, d'un montant de 455,7 millions de DTS. Trois accords de précaution ont également été approuvés au titre du CRG : deux au titre

de la LCM, pour un montant de 18,9 milliards de DTS, et un au titre de l'accord de confirmation, pour 128,8 millions de DTS. Outre ces accords de prêt, deux pays membres ont bénéficié de décaissements d'urgence d'un montant de 456,8 millions de DTS au titre de l'IFR du CRG.

- **Renforcement des accords de prêt existants.** Dans le cadre du dialogue qu'il entretient avec ses pays membres et pour répondre à de nouveaux besoins de financement, le FMI a augmenté l'accès aux ressources prévues dans le cadre de cinq accords au titre de la FEC du fonds fiduciaire RPC, à hauteur de 309,6 millions de DTS. Il a également approuvé une augmentation des accords au titre du MEDC pour deux pays membres, pour un montant de 1,1 milliard de DTS.

- **Le conseil d'administration** a aussi approuvé des demandes d'accords au titre de la FRD pour cinq pays : le Burkina Faso, la Gambie, la Jordanie, le Libéria et le Pakistan (pour un montant total d'environ 1,8 milliard de DTS).



³Au 30 avril 2026, en tenant compte des engagements pris avant la pandémie, le total des engagements de prêts non décaissés et de l'encours des crédits au titre du CRG du FMI s'élevait à environ 144 milliards de DTS ; le total correspondant au titre du fonds fiduciaire RPC était d'environ 27 milliards de DTS.

Renforcer la résilience

grâce aux programmes appuyés par le FMI

Les pays membres élaborent des programmes en collaboration avec le FMI pour répondre à un éventail de besoins. Les récents programmes mis en place par l'Arménie, le Mexique et le Rwanda illustrent comment le FMI aide les pays à mettre en œuvre des réformes, à renforcer leur résilience, à établir des cadres d'action solides et à rétablir la prospérité.

L'Arménie a enregistré une croissance moyenne de 7 % du PIB réel au cours des trois dernières années, ce qui constitue un résultat impressionnant pour un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, soutenu par une solide gestion économique, des politiques saines et un accord de confirmation de précaution avec le FMI, qui a débuté en 2022 et s'est achevé avec succès en 2025. Dans le cadre de ce programme, le pays a également renforcé sa stabilité macroéconomique et reconstitué ses marges de manœuvre extérieures. S'appuyant sur ces avancées, les autorités ont



récemment conclu un nouvel accord de confirmation de précaution de trois ans (donnant accès à 100 % de la quote-part) afin de maintenir des politiques prudentes et de renforcer davantage la confiance dans l'économie. Malgré

des difficultés persistantes, l'expérience de l'Arménie montre qu'une mise en œuvre soutenue des programmes, appuyée par l'assistance technique du FMI, peut contribuer efficacement à concilier les priorités à court terme et les objectifs à moyen terme, ce qui permet de maintenir une croissance durable malgré les multiples chocs.

Le Mexique a été le premier pays membre à bénéficier d'une LCM du FMI en 2009 pour accompagner ses réformes économiques. Depuis lors, le pays a conservé des paramètres fondamentaux économiques très solides et démontré des

antécédents crédibles dans la mise en œuvre de la politique économique, ce qui a permis aux autorités d'éviter de puiser dans la LCM et de réduire constamment le montant des fonds accessibles au titre de celle-ci. L'économie mexicaine



a fait preuve de résilience et de stabilité dans un contexte d'incertitude extérieure accrue, en partie grâce à des politiques macroéconomiques et des cadres institutionnels très solides, notamment un régime de change flexible, un cadre de ciblage de l'inflation crédible, une loi de responsabilité budgétaire et un secteur financier bien réglementé.

Le Rwanda a collaboré avec le FMI sur plusieurs axes de réforme ces dernières années dans le cadre de ses efforts visant à accéder au statut de pays à revenu intermédiaire. L'instrument de coordination de la politique économique 2022-25 a favorisé la reprise après la pandémie. Les réformes structurelles mises en œuvre dans ce cadre ont soutenu une croissance économique

d'environ 7 % malgré des chocs du côté de la demande et de l'offre, ainsi qu'un important rééquilibrage budgétaire représentant quelque 2 % du PIB. La facilité de crédit de confirmation 2023-24 a aidé à répondre aux besoins urgents de financement à court terme liés aux inondations. L'accord au titre de la FRD 2022-24 était axé sur des réformes de plus long terme. La forte volonté des autorités rwandaises d'assurer leur mise en œuvre a permis d'achever ces réformes avec six mois d'avance sur le calendrier prévu. L'expérience du Rwanda illustre un enjeu plus général auquel sont confrontés les pays d'Afrique subsaharienne : maintenir la croissance tout en reconstituant des réserves, préserver des marges de manœuvre pour les investissements prioritaires et gérer les risques climatiques. À

l'instar d'autres pays affichant de solides résultats, tels que l'Éthiopie et l'Ouganda, le Rwanda montre qu'une mise en œuvre soutenue des réformes peut aider les pays à faire face à des chocs répétés tout en maintenant leur dynamique de développement. Cet engagement durable a permis au Rwanda d'enregistrer l'un des taux de croissance économique les plus élevés d'Afrique.

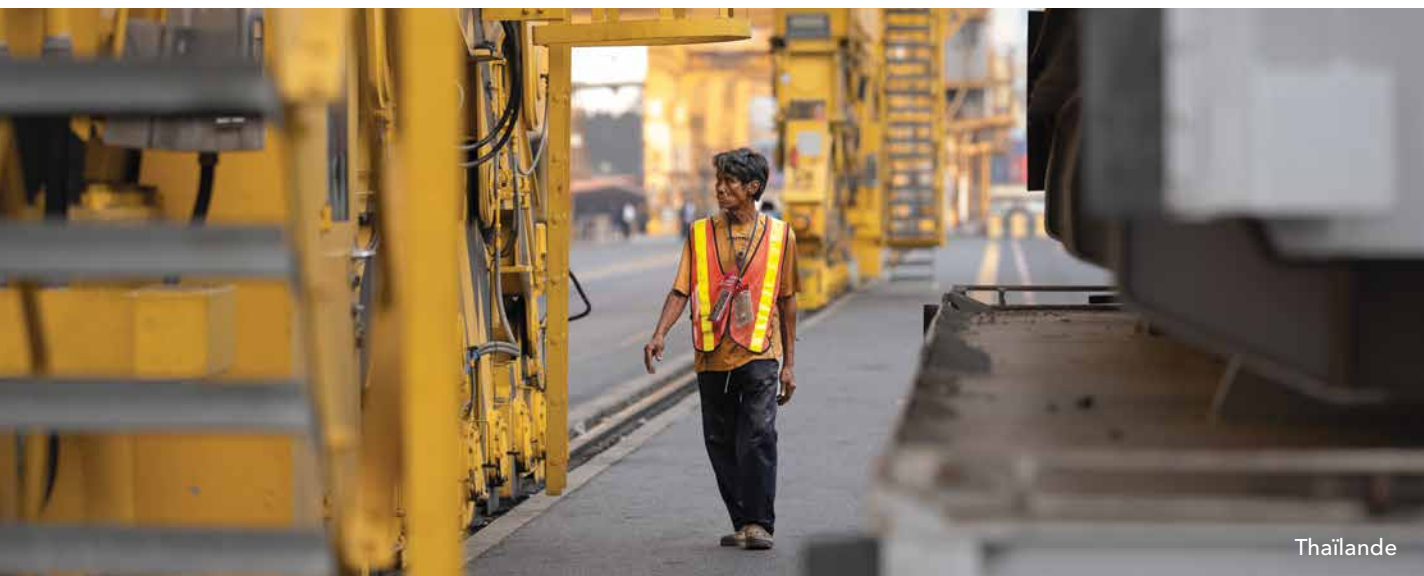
Ces exemples, qui illustrent les effets transformateurs des programmes appuyés par le FMI, soulignent l'importance de l'appropriation des programmes par les pays, d'une intervention précoce et de la poursuite des efforts de réforme. La revue 2026 de la conception et de la conditionnalité des programmes offrira une analyse complète de l'incidence des programmes du FMI.

Développement des capacités

Le renforcement des capacités des institutions, notamment des banques centrales, des ministères des Finances, des administrations fiscales, des instituts de statistique et des organismes de contrôle du secteur financier, accroît l'efficacité des politiques, améliore la stabilité économique et accélère la croissance. Avec l'appui de ses partenaires, le FMI collabore avec ses pays membres pour optimiser leur politique économique et consolider leurs institutions en offrant une assistance technique et des formations sur mesure adaptées à la demande. Les activités de développement des capacités se traduisent également par la mise au point d'une série d'outils de diagnostic, par des publications et par des possibilités d'apprentissage entre pairs.

Dans le contexte actuel, marqué par des risques élevés pour la stabilité financière, la multiplication des facteurs de vulnérabilité liée à l'endettement et une transformation numérique rapide, les activités de développement des capacités jouent un rôle essentiel pour aider les pays à prévenir et à résoudre ces problèmes. En renforçant la capacité des institutions à détecter et à gérer les nouvelles menaces, le développement des capacités contribue à rendre les systèmes économiques et financiers plus résilients.

Tous les cinq ans, le FMI procède à une revue complète de sa stratégie de développement des capacités. Celle menée en 2024 a défini la vision que le FMI a de son action dans ce domaine pour renforcer les institutions et les capacités individuelles en rendant ces



Thaïlande



développement afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et le financement des activités de développement des capacités. La note d'orientation détaillée sur le développement des capacités récemment publiée et l'examen exhaustif de la surveillance en cours, qui définira

les statistiques économiques. Les activités menées dans ce cadre aident les pays à concevoir de meilleures politiques macroéconomiques, à accroître leurs recettes, à mieux gérer leurs dépenses, à établir de meilleures données pour éclairer la prise de décisions économiques et à

activités plus souples, mieux adaptées et mieux intégrées aux conseils en matière de politique économique et à la conception des programmes. Cette vision stratégique s'appuie sur les avantages comparatifs du FMI ainsi que sur ses priorités en matière de surveillance et de prêt dans un paysage mondial en constante évolution.

Les mesures de réforme prioritaires à moyen terme consistent à poursuivre la modernisation des modalités de développement des capacités en tirant parti des nouvelles technologies, à assurer une présence plus efficace sur le terrain par l'intermédiaire du réseau de centres régionaux d'assistance technique et de formation du FMI, et à renforcer la coordination avec d'autres partenaires pour le



les priorités du FMI en matière de surveillance, visent à approfondir l'intégration du développement des capacités aux activités de surveillance. En outre, la revue en cours de la conception et de la conditionnalité des programmes contribuera, entre autres, à mieux intégrer le développement des capacités dans les objectifs des programmes appuyés par le FMI.

Le développement des capacités est axé sur les principaux domaines de compétence du FMI, notamment les finances publiques, la stabilité du secteur financier, les activités des banques centrales, les cadres macroéconomiques et

renforcer leur stabilité monétaire et financière, notamment en développant les capacités des pays membres en matière de réglementation et de supervision dans les domaines de la fintech, de la monnaie numérique et de la modernisation des paiements. Grâce à la portée mondiale de son action et à son expérience institutionnelle de renommée internationale, le FMI est particulièrement bien placé pour aider ses États membres dans ces domaines. Tous les pays membres peuvent bénéficier des activités de développement des capacités, mais sont prioritaires les pays à faible revenu, les pays fragiles ou touchés par un conflit

DEUXIÈME PARTIE : **NOTRE CŒUR DE MÉTIER**

et les pays où sont appliqués des programmes du FMI.

À la demande des autorités nationales, les équipes-pays et les experts techniques du FMI élaborent et mettent en œuvre un plan de travail intégré qui est adapté aux besoins et aux capacités d'absorption de chaque pays membre. En outre, diverses publications présentent des informations techniques et des analyses transnationales utiles aux autorités des pays.

courte durée effectuées par les services du FMI et des experts (en personne, à distance ou sous une forme hybride), des formations dispensées en classe et des cours en ligne gratuits. Les partenaires donateurs du FMI et des pays membres des CRDC financent environ les deux tiers des dépenses directes consacrées aux activités de développement des capacités.

Parmi les faits marquants de l'exercice 2026 figure le

ses activités de surveillance et de prêt.

Deux autres centres de développement des capacités dans l'hémisphère occidental – le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) et le Centre régional d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR) – ont célébré leur anniversaire (page 44). Tous deux assurent le renforcement des capacités, facilitent les processus de réforme et favorisent l'intégration des 30 pays membres de la région d'Amérique centrale et des Caraïbes dans l'économie mondiale.

En mars 2026, le FMI a annoncé la création du Centre d'assistance technique pour l'Europe du Sud-Est (SEETAC), un nouveau CRDC qui appuiera les institutions économiques et l'élaboration des politiques dans les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie) et en République de Moldova. Il devrait être opérationnel d'ici à janvier 2027. À la suite d'un processus d'évaluation concurrentiel, Rome a été choisie pour accueillir ce centre, qui fournira une assistance technique sur mesure de grande qualité dans des domaines clés de la gestion macroéconomique : politique budgétaire, politique monétaire et politique relative au secteur financier, cadres et



Le FMI collabore avec ses pays membres par l'intermédiaire d'un réseau mondial de 17 centres régionaux de développement des capacités (CRDC). Il procède aussi à des détachements de longue durée de conseillers résidents, dont la présence continue sur le terrain est particulièrement utile au renforcement des institutions dans les pays fragiles et aux capacités limitées. À cela s'ajoutent des missions de

lancement d'un programme de formation régional destiné à l'Amérique du Sud et au Mexique. Organisé par la Banque centrale du Paraguay à Asunción, ce programme pilote permet de proposer aux responsables de la région des formations adaptées à leurs besoins. Cette initiative répond à une forte demande non satisfaite de développement des capacités, mise en évidence par nos enquêtes, dans une région où le FMI joue un rôle actif par



étoffé avec plus de 75 nouvelles capsules vidéo à la demande, offrant aux participants des outils souples et ciblés pour combler des lacunes dans leurs connaissances et développer des compétences utiles dans le cadre de leur travail.

Le FMI a également remanié son programme de formation externe à l'intention des autorités nationales. Le programme 2026 a

prévisions macroéconomiques, statistiques et questions juridiques. Il proposera également des ateliers et des séminaires entre pairs aux décideurs de ses sept pays membres et complètera les formations proposées par l'Institut multilatéral de Vienne du FMI.

Enfin, le Centre de développement des capacités Chine-FMI (CICDC), fruit d'une collaboration entre le FMI et la Banque populaire de Chine, a déménagé dans les mêmes locaux que le Centre de Shanghai, un nouveau pôle destiné à promouvoir la recherche et le partage des connaissances dans les pays émergents et les pays à revenu intermédiaire de la région Asie-Pacifique.

Le programme d'apprentissage en ligne du FMI a continué de se développer, conformément aux recommandations issues de l'examen de la stratégie en matière de développement des

capacités. Au cours de l'exercice 2026, l'accent a été mis sur la mise à jour et l'amélioration de la qualité et de la pertinence des cours fondamentaux dans des domaines clés tels que la programmation financière, le diagnostic et la prévision macroéconomiques, les marchés financiers et les finances publiques, en veillant à ce que les participants aient accès à des contenus actualisés et rigoureux qui servent de socle à des formations plus avancées et à l'assistance technique. Treize nouveaux cours en ligne ouverts à tous ont été lancés (quatre en anglais et neuf dans d'autres langues), ce qui porte à 136 le nombre total de cours proposés. En outre, le portefeuille de microapprentissage du FMI a été



été modernisé afin d'intégrer des parcours d'apprentissage types, organisés selon un enchaînement structuré de cours. Il présente également une nouvelle classification des modalités de formation du FMI, facilitant ainsi l'orientation des participants dans une offre de formation en expansion.

Ensemble, ces améliorations visent à favoriser l'apprentissage continu, à renforcer les capacités et à aider les participants à atteindre leurs objectifs de développement professionnel (page 46).

Renforcer les capacités macroéconomiques en Amérique centrale et dans les Caraïbes



États-Unis

collaboration avec les autorités nationales et les partenaires de développement pour apporter une assistance technique dans les domaines des finances publiques, des secteurs monétaire et financier et des statistiques macroéconomiques. Cette coopération, adaptée aux priorités de développement propres à chaque pays, a permis d'accomplir des

Deux CRDC du FMI dans l'hémisphère occidental – le Centre régional d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR) et le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) – ont célébré leur anniversaire au cours de l'exercice 2026.

Le CAPTAC-DR a été inauguré en mai 2009 dans la ville de Guatemala dans le cadre d'un partenariat réunissant sept pays membres (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine), des partenaires extérieurs de développement et le FMI.

Depuis plus de 15 ans, ce centre travaille en étroite

progrès tangibles, notamment un renforcement de la mobilisation des recettes, la modernisation des pratiques de gestion de trésorerie, une meilleure mise en œuvre de la politique monétaire, une adoption plus large des normes internationales en matière de contrôle et de réglementation bancaires, ainsi qu'une amélioration de la qualité et de la diffusion des données

macroéconomiques dans les États membres. Dans le même temps, les pays continuent de faire face à des difficultés persistantes, notamment des contraintes de capacités, une mise en œuvre inégale des réformes, une vulnérabilité face aux chocs extérieurs et la nécessité de pérenniser les gains institutionnels dans un contexte d'évolution des risques macrofinanciers. Le CAPTAC-DR continuera d'aider ses pays membres à asseoir les réformes et à renforcer les institutions face à un environnement mondial de plus en plus complexe.

Le CARTAC est au service de ses 23 membres dans la région des Caraïbes depuis 25 ans. Le soutien qu'il apporte depuis 2001 vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et financières saines qui favorisent la croissance et réduisent la pauvreté dans la région. Ses



Barbade

travaux portent sur des domaines fondamentaux essentiels à la résilience économique, tels que l'analyse macroéconomique, la gestion des finances publiques, l'administration des recettes, la stabilité et la supervision financières, la gestion de la dette et les statistiques économiques.

Au fil des ans, le CARTAC s'est également adapté afin d'aider ses membres à mieux faire face à l'évolution des enjeux dans la région. L'assistance technique et les formations offertes par le centre, axées sur la demande, ont contribué à améliorer l'administration des recettes, la crédibilité budgétaire, la viabilité de la dette, la surveillance du

secteur financier et la qualité des statistiques économiques dans toute la région. Le CARTAC a également joué un rôle déterminant dans la formation de la prochaine génération de dirigeants de la région en finançant plus d'une centaine de stages au sein de nombreuses institutions nationales des Caraïbes.

À l'avenir, le CARTAC continuera de privilégier un développement des capacités souple et axé sur les résultats, de renforcer l'apprentissage entre pairs à l'échelle régionale et d'intégrer les questions macroéconomiques essentielles dans l'ensemble de ses activités.

Renforcer les capacités grâce à un programme de formation remanié



En 2026, le FMI a lancé une version remaniée de son programme de formation externe afin d'aider les autorités des pays membres à mieux s'orienter parmi les possibilités de formation offertes par le réseau mondial du FMI et à y accéder plus facilement. Le nouveau programme s'appuie sur les conclusions d'un examen externe du programme de formation, effectué en réponse aux recommandations de l'examen 2024 de la stratégie de développement des capacités, lequel préconisait des parcours d'apprentissage plus clairs, une

meilleure adéquation avec les travaux de politique économique du FMI et un accès facilité aux différentes modalités de formation.

Dispensé dans les centres régionaux de formation du FMI, au siège de l'institution ou en ligne, le programme reste axé sur les principaux domaines de compétence du FMI, notamment les finances publiques, la stabilité financière, la politique monétaire, ainsi que les cadres et les statistiques macroéconomiques. Il vise à renforcer les capacités des responsables publics à élaborer et

à mettre en œuvre des politiques économiques avisées en associant de solides bases conceptuelles à des outils analytiques pratiques. Le programme de 2026 met l'accent sur une intégration plus étroite entre la formation et les autres activités de développement des capacités du FMI. Les cours axés sur les politiques publiques sont de plus en plus alignés sur les activités de surveillance, de prêt et d'assistance technique du FMI, tandis que l'apprentissage entre pairs et les ateliers régionaux donnent aux fonctionnaires l'occasion de confronter des expériences et d'appliquer leurs connaissances à des problématiques propres à leur pays.

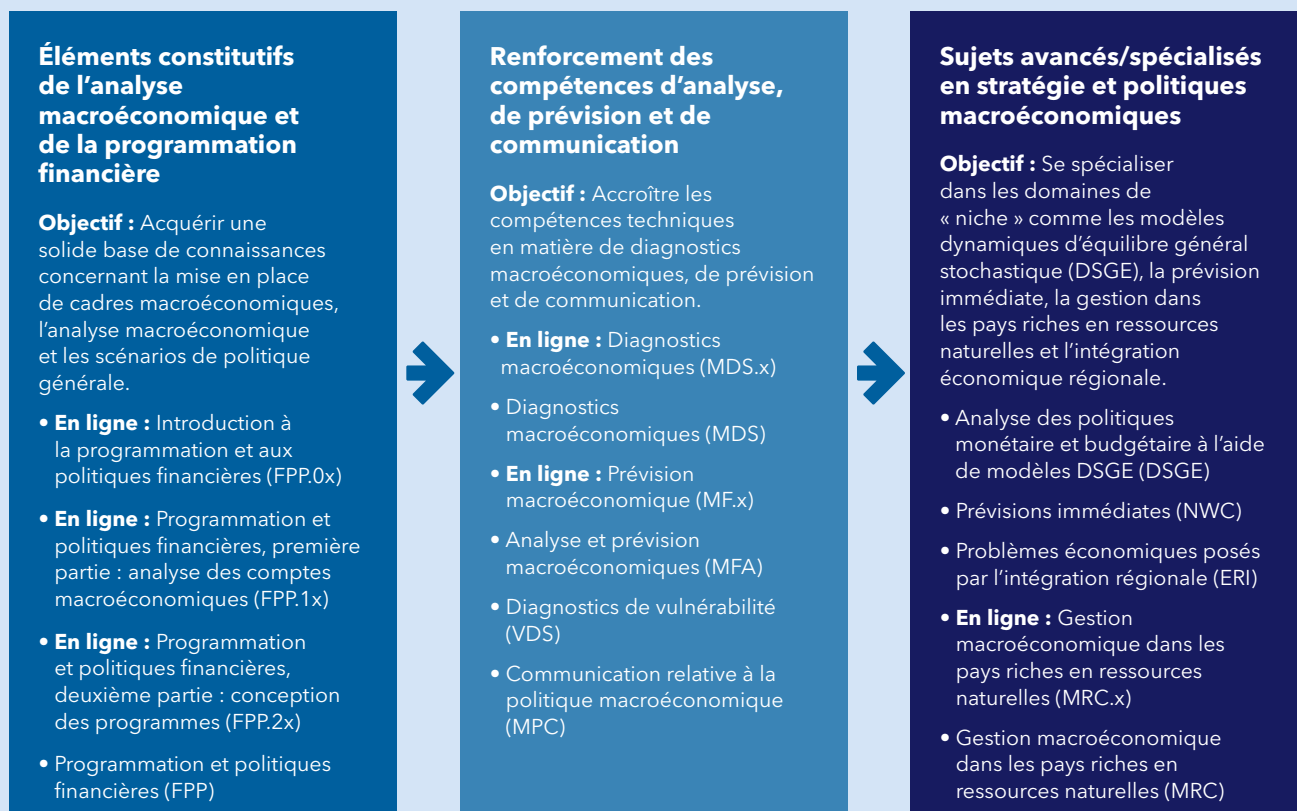
Afin de répondre aux besoins variés de ses pays membres, le FMI propose des formations selon différentes modalités : cours en ligne, ateliers en présentiel dans les centres régionaux de formation et au siège de l'institution, sessions hybrides, séminaires virtuels et programmes d'apprentissage mixte combinant enseignement en ligne et en classe. Cette

approche flexible permet aux participants d'échanger avec des formateurs spécialisés, de collaborer entre pairs et d'accéder à un large éventail de ressources. En adoptant des méthodes novatrices en matière de formation, le FMI favorise un environnement d'apprentissage dynamique propice au renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, contribuant à terme à l'amélioration de la formulation des politiques économiques dans le monde.

L'une des principales caractéristiques de ce programme de formation remanié est la mise en place de parcours d'apprentissage types qui guident les participants à travers des séquences structurées de cours dans des domaines thématiques précis, en commençant par les notions fondamentales pour progresser vers des sujets plus avancés. Cette approche favorise non seulement la maîtrise de compétences particulières, mais aide aussi les

apprenants à rester motivés et organisés tout au long de leur formation. Bien que les parcours d'apprentissage présentés dans le programme de 2026 aient une valeur indicative et ne constituent pas un enchaînement imposé de cours, ils offrent aux responsables publics et à leurs institutions une feuille de route précieuse pour planifier le développement des compétences et renforcer les capacités nécessaires à une meilleure élaboration des politiques.

GRAPHIQUE 2.1. PARCOURS D'APPRENTISSAGE TYPES



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Le développement des capacités en quelques chiffres

EXERCICE 2026

400 MIO USD

consacrés à des conseils techniques pratiques, des formations axées sur la politique économique et l'apprentissage entre pairs

Projets de développement des capacités, auxquels ont participé 1 655 experts à l'appui de 163 pays membres du FMI :

2 987

7

langues de formation

Cours dispensés :

519

2

pays fragiles ou touchés par un conflit (République démocratique du Congo et Ukraine) parmi les 10 premiers bénéficiaires des activités de développement des capacités

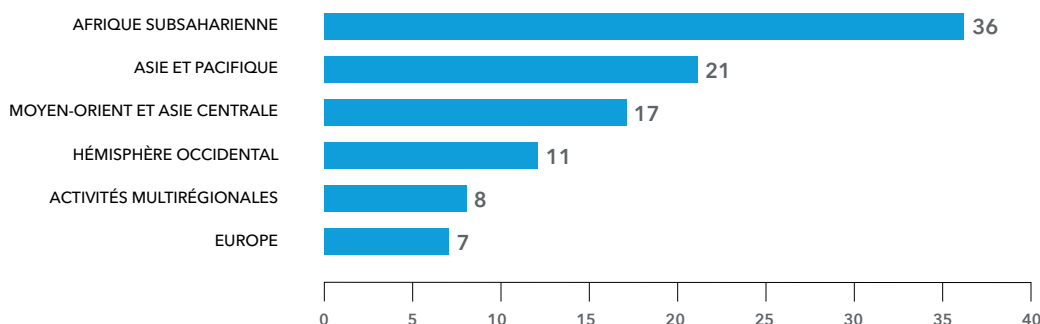
Fonctionnaires formés :

17 253

23 010

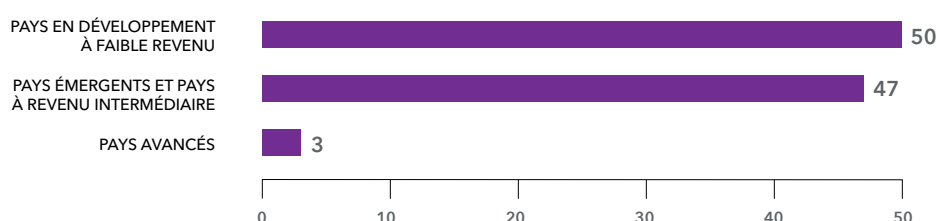
participants au programme d'apprentissage en ligne

GRAPHIQUE 2.2.
**ACTIVITÉS DE
DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS PAR
RÉGION**
EXERCICE 2026
(En pourcentage du total)



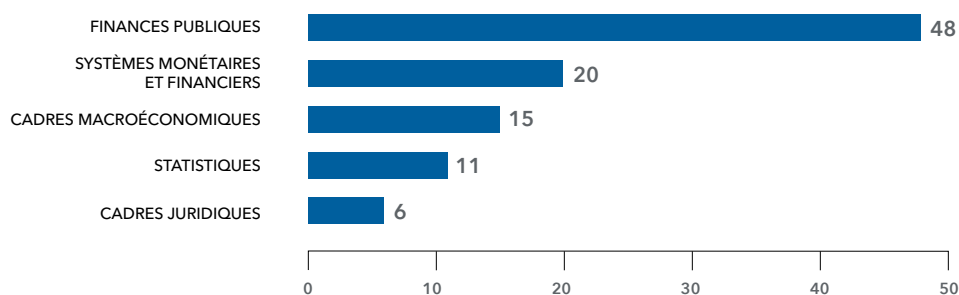
Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

GRAPHIQUE 2.3.
**ACTIVITÉS DE
DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS PAR
GROUPE
DE
REVENU**
EXERCICE 2026
(En pourcentage du total)



Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

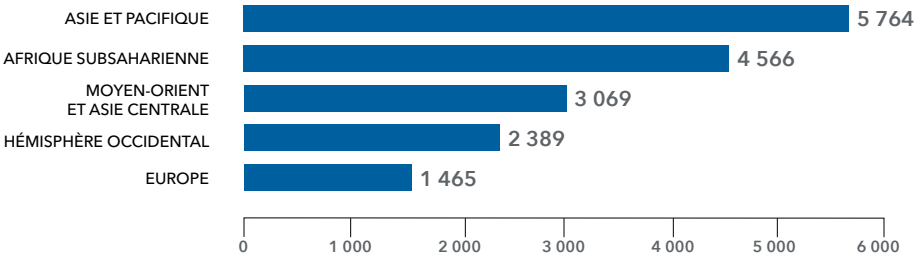
GRAPHIQUE 2.4.
**ACTIVITÉS DE
DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS PAR
THÈME**
EXERCICE 2026
(En pourcentage du total)



Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

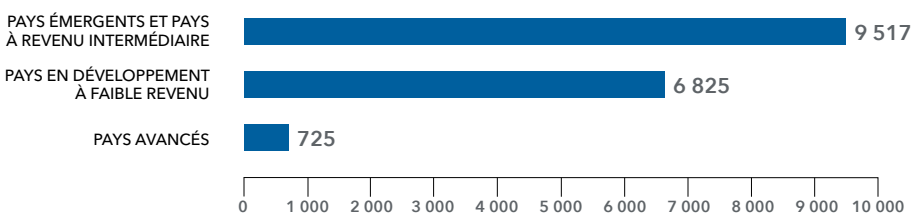
GRAPHIQUE 2.5.
FORMATION
PARTICIPATION AUX
FORMATIONS PAR
RÉGION D'ORIGINE DES
PARTICIPANTS
EXERCICE 2026
(Nombre de participants)



Sources : FMI, système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'Institut du FMI pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit institut et dispensés par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, ainsi que des programmes à l'intention des fonctionnaires nationaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis avec succès par des fonctionnaires nationaux. En outre, des formations sont assurées par des départements fonctionnels ou des partenaires extérieurs dans les centres régionaux de développement des capacités, en marge du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités.

GRAPHIQUE 2.6.
FORMATION
PARTICIPATION
PAR GROUPE DE REVENU
EXERCICE 2026
(Nombre de participants)



Sources : FMI, système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'Institut du FMI pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit institut et dispensés par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, ainsi que des programmes à l'intention des fonctionnaires nationaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis avec succès par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent aussi des formations en marge du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités.

Dix principaux partenaires du FMI en matière de développement des capacités
(Contributions en dollars au cours des cinq dernières années, exercices 2022-26)

1. Japon
2. Union européenne
3. Arabie saoudite
4. Suisse
5. Chine
6. Inde
7. Koweït
8. Allemagne
9. France
10. Pays-Bas

Source : calculs des services du FMI.

Note : Sur la base de la moyenne annuelle des accords conclus de l'exercice 2022 à l'exercice 2026, y compris le soutien aux centres régionaux de développement des capacités fourni directement par les pays hôtes.

Dix principaux bénéficiaires du développement des capacités du FMI
(Exercice 2026, classement par activités de développement des capacités dispensées, en dollars)

1. Ukraine
2. Sri Lanka
3. République démocratique du Congo
4. Ghana
5. Gambie
6. Chine
7. Ouganda
8. Libéria
9. Kenya
10. Ouzbékistan

Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

Dix principaux participants aux activités de formation
(Exercice 2026, classement par semaines de participation)

1. Indonésie
2. Cameroun
3. Inde
4. Chine
5. Bangladesh
6. Sri Lanka
7. Kenya
8. Ouzbékistan
9. Pakistan
10. Ukraine

Sources : FMI, système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.

Note : Semaines de participation = nombre de participants multiplié par la durée du cours.

Tableau 2.4. Fonds thématiques et fonds pays du FMI pour le développement des capacités
(Au 30 avril 2026)

Nom	Partenaires
Fonds en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Allemagne, Arabie saoudite, Canada, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse
Fonds « données pour décider » (D4D)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Suisse
Facilité de gestion de la dette (FGD) (conjointement avec la Banque mondiale)	Allemagne, Autriche, Banque africaine de développement, Canada, États-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Luxembourg, République de Corée, Suède, Suisse
Partenariat mondial pour les finances publiques (PMFP)	Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Danemark, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union européenne
Fonds pays en faveur de la Somalie	Arabie saoudite, Canada, Italie, Royaume-Uni, Suède, Union européenne
Fonds de développement des capacités pour l'Ukraine	Canada, Finlande, Irlande, Japon, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Suisse, Union européenne

Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Note : Les partenaires représentent les accords signés, les allocations approuvées par les donateurs et les reconductions d'une phase à l'autre au 30 avril 2026.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Tableau 2.5. Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités

(Au 30 avril 2026)

Nom	Partenaires	Pays membres
Institut de formation pour l'Afrique (IFA)	Arabie saoudite, Chine, Maurice (pays hôte), Union européenne	45 pays d'Afrique subsaharienne peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre.
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)	Barbade (pays hôte), Banque centrale des Caraïbes orientales, Banque de développement des Caraïbes, Canada, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union européenne	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Îles Caïmans, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sint-Maarten, Suriname, Trinité-et-Tobago
Centre régional de développement des capacités pour l'Asie centrale, le Caucase et la Mongolie (CCAMTAC)	Banque asiatique de développement, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Kazakhstan (pays hôte), Pologne, République de Corée, Suisse, Union européenne	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan
Centre régional d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR)	Espagne, Guatemala (pays hôte), Luxembourg, Mexique, Union européenne	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine
Centre de développement des capacités Chine-FMI (CICDC)	Chine (pays hôte)	La Chine et d'autres pays membres sont admis à bénéficier des formations dispensées par ce centre.
Bureau de développement des capacités du FMI en Thaïlande (CDOT)	Japon, Thaïlande (pays hôte)	Principaux pays bénéficiaires : Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Viet Nam ; certains projets relevant du CDOT concernent d'autres pays d'Asie du Sud-Est et des îles du Pacifique.
Institut régional FMI-Singapour (STI)	Japon, Singapour (pays hôte)	38 pays de la région Asie-Pacifique peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre.
Institut multilatéral de Vienne (IMV)	Autriche (membre principal et pays hôte), et partenaires et bailleurs de fonds internationaux	31 pays (30 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, du Caucase, d'Asie centrale, ainsi que l'Iran) peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre.

Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Note : Le FMI dispense également des cours dans le cadre de programmes de formation régionaux et à son siège à Washington. Les partenaires représentent les accords signés, les allocations approuvées par les donateurs et les reconductions d'une phase à l'autre au 30 avril 2026.

Nom	Partenaires	Pays membres
Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient (CEF)	Koweït (pays hôte)	Les pays membres de la Ligue des États arabes peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre.
Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC)	Allemagne, Arabie saoudite, France, Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Afghanistan, Algérie, Cisjordanie et bande de Gaza, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)	Australie, Banque asiatique de développement, États-Unis, Fidji (pays hôte), Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre)	Allemagne, Belgique, Chine, France, Gabon (pays hôte), Union européenne	Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Est (AFRITAC Est)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tanzanie (pays hôte), Union européenne	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie
Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique australe (AFRITAC Sud)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Maurice (pays hôte), Norvège, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe
Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest)	Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire (pays hôte), France, Norvège, Union européenne	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest 2 (AFRITAC Ouest 2)	Arabie saoudite, Chine, Ghana (pays hôte), Royaume-Uni, Suisse, Union européenne	Cabo Verde, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone
Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC)	Australie, Inde (pays hôte), République de Corée, Union européenne	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka

L'appui du FMI dans les instances internationales

Kristalina Georgieva, Directrice générale du FMI, rencontre les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales lors des Réunions de printemps 2026 du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, à Washington.

Le FMI favorise la coopération internationale par sa participation active aux principales instances internationales. Depuis la création du Groupe des Vingt (G20), le FMI est un partenaire de confiance de ce forum, auquel il apporte son expertise analytique pour éclairer les échanges entre les ministres des Finances et les gouverneurs de banque centrale, et soutenir des politiques propices à la stabilité et à la croissance.

Pendant la présidence sud-africaine du G20 en 2025, le FMI a soutenu les travaux du volet financier en apportant régulièrement sa contribution aux groupes de travail sur le cadre du G20 et sur l'architecture financière internationale, et en fournissant des analyses sur des questions telles que l'économie mondiale, le secteur financier, les vulnérabilités liées à la dette,

les flux de capitaux, le dispositif mondial de sécurité financière et la mobilisation des ressources intérieures.

En ce qui concerne la dette, le FMI a continué d'apporter un soutien technique aux restructurations de dette en cours. Il a aussi contribué à renforcer la compréhension commune et à améliorer les processus de restructuration

grâce à la table ronde mondiale sur la dette souveraine. Par ailleurs, le FMI et la Banque mondiale ont poursuivi la mise en œuvre de la démarche fondée sur trois piliers afin d'aider les pays dotés d'un programme de réformes solide et d'une dette viable lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés temporaires de financement susceptibles de limiter leur capacité à réaliser des investissements essentiels à la croissance. Le FMI a également apporté son concours aux analyses des vulnérabilités macroéconomiques en Afrique, aux préparatifs de la conférence sur le financement du développement et aux initiatives destinées à accroître la mobilisation des recettes intérieures. Parallèlement, le FMI a procédé à un bilan du dispositif mondial de sécurité financière et

s'est employé à le renforcer en collaborant avec les mécanismes régionaux de financement.

Sous la présidence américaine du G20, le FMI a apporté sa contribution dans plusieurs domaines prioritaires, tels que la croissance, les déséquilibres mondiaux et la dette. Il a fourni des analyses sur les facteurs et les effets des déséquilibres mondiaux, et donné des conseils sur les réformes structurelles susceptibles de stimuler la croissance à moyen terme. Au-delà du G20, le FMI participe activement au volet financier du G7 en offrant des conseils de politique économique ainsi que des mises à jour sur l'évolution de la conjoncture macroéconomique et financière mondiale, y compris en matière de déséquilibres mondiaux.

Le FMI travaille également en étroite collaboration avec les organisations internationales compétentes pour réagir aux chocs et évaluer les

conséquences économiques des crises. En 2022, il a rapidement mis en place un groupe de coordination réunissant la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour aider à faire face à l'insécurité alimentaire résultant des effets combinés de la pandémie et de la guerre en Ukraine. En avril 2026, il a constitué un groupe de coordination comprenant l'Agence internationale de l'énergie, la Banque mondiale et l'OMC afin de partager des données et des évaluations sur les répercussions économiques et énergétiques de la guerre au Moyen-Orient, de suivre les mesures prises par les pays et de coordonner les conseils en matière de politique économique et l'évaluation des besoins de financement ainsi que l'octroi du soutien financier nécessaire.

Au niveau du conseil d'administration, au cours de

l'exercice 2026, le comité de liaison a coopéré avec plusieurs organisations internationales, dont la Banque mondiale, l'OMC, le Conseil de stabilité financière et le Conseil économique et social des Nations Unies, en vue de promouvoir la cohérence de l'action menée dans les domaines économique, financier, commercial et du développement à l'échelle internationale, et de tenir le conseil d'administration informé de l'évolution de la situation.

Plus généralement, la direction et les services du FMI jouent un rôle central dans les débats économiques mondiaux grâce à leur participation à des instances et institutions internationales de premier plan, ainsi qu'à leur coopération avec des organismes régionaux. La Directrice générale est membre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, tandis que les membres des services du FMI collaborent avec le Conseil de stabilité financière, le Groupe d'action financière (GAFI) et d'autres organismes de normalisation, notamment le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le FMI soutient également le dialogue sur les politiques régionales en travaillant avec des partenaires tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Coopération économique Asie-Pacifique et la Commission européenne.



La Directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, rencontre Anwar Ibrahim, Premier ministre malaisien, à l'occasion du 47^e sommet de l'ASEAN à Kuala Lumpur (Malaisie).

TROISIÈME PARTIE

QUI NOUS SOMMES



FMI
ORGANIGRAMME
[IMF.ORG/ORGCHART](https://imf.org/orgchart)



ADMINISTRATEURS

Au 30 avril 2026

Le conseil d'administration (ou le conseil) est chargé de la conduite des affaires courantes du FMI. Il est composé de 25 administrateurs, qui sont élus par les pays membres ou par des groupes de pays, et de la Directrice générale, qui en assure la présidence.

Les pays membres du FMI sont représentés au conseil, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, approuve les financements du FMI visant à aider les pays membres qui connaissent des problèmes temporaires de financement de la balance des paiements et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités.



Patryk
Łoszewski

Yigit
Korkmaz
Yaşar

André
Roncaglia

Vitas
Vasiliauskas

Jeroen
Clicq

Jiyoung
Choi

Urjit
Patel

Idwan
Hakim

Adriano
Ubisse

Veda
Poon

Zhengxin
Zhang

Ksenia
Yudaeva

Mohamed
Alrashed



Shannon
Ding

Mohamed
Maait

Leonardo
Madcur

Brad
Recker

Arnaud
Buissé

Bahador
Bijani

Riccardo
Ercoli

Ouattara
Wautabouna

Xiana
Méndez
Bertolo

Bernd
Kaltenhäuser

Jun
Mizuguchi

Regis
N'Sonde

TROISIÈME PARTIE : **QUI NOUS SOMMES**

ÉQUIPE DE DIRECTION

Le FMI a à sa tête une Directrice générale, qui dirige les services de l'institution et préside le conseil d'administration. La Directrice générale est assistée par un premier directeur général adjoint et trois autres directeurs généraux adjoints.

Directeur général adjoint
Nigel Clarke

Directeur général adjoint
Kenji Okamura

Premier directeur général adjoint
Dan Katz

Directrice générale
Kristalina Georgieva

Directeur général adjoint
Bo Li





TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

Au 30 avril 2026

Mohamed Alrashed Fahad Aljawini	Arabie saoudite	Jun Mizuguchi Shuntaro Hara	Japon
Bahador Bijani Mohammed El Qorchi	Algérie, Ghana, Iran, Libye, Maroc, Pakistan, Tunisie	Regis N'Sonde Fatou Assah Jephthe Nsumbu	Burundi, Cameroun, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Soudan du Sud, Tchad
Arnaud Buissé Eve Maurice	France	Urjit Patel Sujeetha Jegajeevan	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
Jiyoung Choi Mark Blackmore Nghi Luu	Australie, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu	Veda Poon Ivar van Hasselt	Royaume-Uni
Jeroen Clicq Vladyslav Rashkovan Marnix van Rij	Andorre, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Ukraine	Brad Recker Gina Fitzgerald	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie
Shannon Ding Poste vacant	États-Unis	André Roncaglia Bernardo Acosta Feliipe Antunes	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago
Riccardo Ercoli Michael Massourakis	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin	Adriano Ubisse Pedro Silva Vuyelwa Vumendlini	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Idwan Hakim Kaweewudh Sumawong	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam	Vitas Vasiliauskas Ingrid Solberg	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
Bernd Kaltenhäuser Ludger Wocken	Allemagne	Ouattara Wautabouna Oumar Diakite Afolabi Olowookere	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
Patryk Łoszewski Christoph Baumann-Kesten	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Liechtenstein, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan	Yigit Korkmaz Yaşar Christian Just Gabor Meizer	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Türkiye
Mohamed Maait Ali Alhosani	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maldives, Oman, Qatar, Somalie, Yémen	Ksenia Yudaeva Sergey Potapov	Fédération de Russie, Syrie
Leonardo Madcur Óscar A. Hendrick	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay	Zhengxin Zhang Ming Ai	Chine
Xiana Méndez Bertolo Daniel Munevar Sastre Gerardo Zuniga Villasenor	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique		

CADRES DE DIRECTION DU FMI

Au 30 avril 2026*

Départements géographiques	
Abebe Selassie	Directeur du département Afrique
Krishna Srinivasan	Directeur du département Asie et Pacifique
Alfred Kammer	Directeur du département Europe
Jihad Azour	Directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale
Nigel Chalk	Directeur du département Hémisphère occidental
Départements fonctionnels	
Julie Kozack	Directrice du département de la communication
Bernard Lauwers	Directeur du département financier
Rodrigo Valdés	Directeur du département des finances publiques
Catriona Purfield	Directrice de l'Institut pour le développement des capacités
Yan Liu	Conseillère juridique et directrice du département juridique
Tobias Adrian	Conseiller financier et directeur du département des marchés monétaires et de capitaux
Pierre-Olivier Gourinchas	Conseiller économique et directeur du département des études
Bert Kroese	Statisticien en chef chargé des données et directeur du département des statistiques
Christian Mumssen	Directeur du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation
Bureaux d'information et de liaison	
Takashi Nagaoka	Directeur du bureau régional Asie et Pacifique
Robert Powell	Représentant spécial auprès des Nations Unies
James John	Conseiller auprès des bureaux européens du FMI
Services auxiliaires	
Sabina Bhatia	Directrice du département services intégrés et équipements
Brian Christensen	Directeur du département des ressources humaines
Shirin Hamid	Cheffe des systèmes d'information et directrice du département des technologies de l'information
Ceda Ogada	Secrétaire du FMI et directeur du secrétariat
Bureaux	
Michele Shannon	Directrice du bureau du budget et de la planification
Pablo Moreno	Directeur du bureau indépendant d'évaluation
Ashlene van der Colff	Directrice du bureau de l'audit interne
Derek Bills	Conseiller auprès du bureau des placements
Romy Bowers	Directrice du bureau de gestion des risques

*Zeine Zeidane a succédé à Abebe Selassie au poste de directeur du département Afrique le 4 mai 2026. Mateusz Szczurek a succédé à Alfred Kammer au poste de directeur du département Europe le 27 juillet 2026. Silvana Tenreyro a succédé à Pierre-Olivier Gourinchas à la tête du département des études le 10 août 2026. Tobias Adrian a quitté le FMI le 31 août 2026.

Ressources

Budget

En avril 2025, le conseil d'administration a approuvé un budget administratif net pour l'exercice 2026 de 1 552 millions de dollars (en dollars de l'exercice 2026), ainsi que des budgets indicatifs pour les exercices 2027 et 2028. Malgré un modeste supplément structurel destiné à répondre à des besoins essentiels liés à la cybersécurité, les ressources globales des départements ont diminué, ce qui s'explique par la diminution progressive des financements temporaires.

L'enveloppe budgétaire administrative brute pour l'exercice 2026 s'élevait à 1 991 millions de dollars,

Le budget de l'exercice 2026 a été établi en tenant compte de l'incertitude accrue autour de l'économie mondiale, qui a continué de donner lieu à de fortes sollicitations du FMI. Par ses activités de surveillance, de prêts et de développement des capacités, le FMI est resté au cœur de l'appui apporté aux pays membres pour préserver la stabilité macroéconomique aux niveaux mondial et national, faire avancer l'action publique visant à favoriser une croissance portée par le secteur privé et promouvoir des solutions coopératives à des problématiques économiques communes. Le budget a continué d'être guidé par

les principes d'agilité et de discipline, qui ont été étayés par la redéfinition des priorités en cours et la prise en compte des gains d'efficacité. Un exercice mené par la direction a encore renforcé ces efforts en rationalisant les procédures internes et les résultats, ce qui a eu des implications à la fois pour les affectations au titre de l'exercice 2026 et pour celles attendues à moyen terme. Dans un contexte de forte demande, le budget continue de donner lieu à des arbitrages difficiles.



dont 296 millions de dollars de remboursements extérieurs pour les activités de développement des capacités (tableau 3.1). Le budget brut comprenait aussi un report de 73 millions de dollars de ressources inutilisées financé par le FMI et un report de 8 millions de dollars financé par des ressources extérieures. Par ailleurs, un budget d'équipement de 133 millions de dollars a été approuvé pour une période de trois ans. Il permettra de financer des projets d'investissement dans les installations et dans les technologies de l'information, notamment pour couvrir les coûts des licences de solutions informatiques en nuage.

Les dépenses administratives réelles de l'exercice 2026 représentaient au total 1 505 millions de dollars, soit 97 % du budget net approuvé et 97,5 % du budget général, hors bureaux des administrateurs et bureau indépendant d'évaluation (BIE). Par rapport à l'exercice 2025, les dépenses d'investissement ont augmenté de 2,4 % pour atteindre 130 millions de dollars, dont 56 millions de dollars de dépenses d'investissement directes dans des installations et 74 millions de dollars dans les technologies de l'information.

Tableau 3.1. **Enveloppes budgétaires administratives et d'équipement, exercices 2025-27**

(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	EXERCICE 2025			EXERCICE 2026			EXERCICE 2027	
	Budget total	Résultats	Structurel	Budget total	Résultats	Structurel	Budget total	
Montant brut financé par le FMI	1 642	1 492	1 601	1 694	1 548	1 651	1 729	
Budget administratif net	1 501	1 451	1 552	1 552	1 505	1 601	1 601	
<i>Dont Assemblées annuelles</i>	—	—	—	—	—	8	8	
Recettes générales ¹	49	41	49	49	43	50	50	
Reports (limite) et autres ressources temporaires	93	—	—	94	—	—	78	
Financement extérieur brut	283	225	288	296	242	296	304	
Recettes (essentiellement liées aux activités de développement des capacités)	276	225	288	288	240	296	296	
Reports (limite)	8	—	—	8	—	—	9	
Enveloppe budgétaire administrative brute	1 925	1 717	1 889	1 991	1 790	1 947	2 034	
 Équipement²	 122	 127	 133	 133	 130	 129	 129	
Installations	51	62	61	61	55	45	45	
Travaux HQ2	3	0	0	0	1	12	12	
Technologies de l'information	68	65	71	71	74	73	73	
<i>Pour mémoire :</i>								
Reports (effectifs)	79	—	—	73	—	—	60	

Source : FMI, bureau du budget et de la planification.

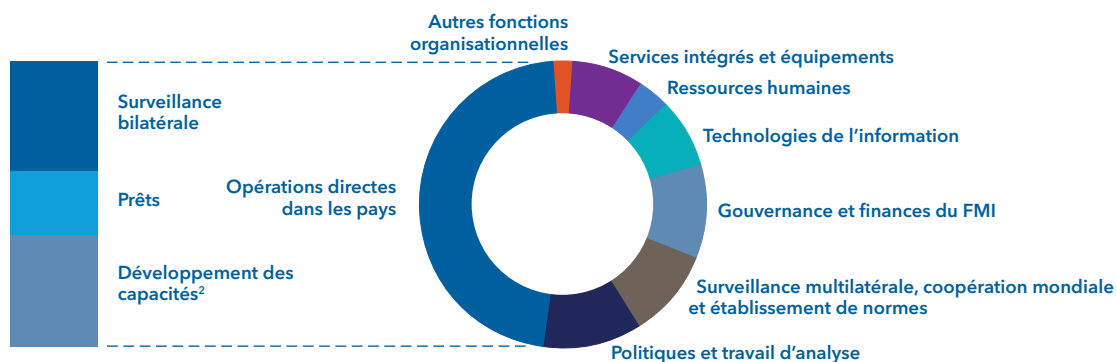
Note : HQ2 = siège 2 du FMI.

¹Comprend les redevances liées aux fonds fiduciaires, l'administration du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels, les redevances associées au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité/au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les recettes tirées des publications, du stationnement et de l'hôtel Concordia.

²Reflète la disponibilité du financement sur trois ans.

Graphique 3.1. **Dépenses du FMI par type principal d'activités, exercice 2026¹**

(En pourcentage)



Source : calculs des services du FMI.

¹À l'exclusion des réserves centrales. Les opérations directes dans les pays ne comprennent que l'action directe auprès des pays membres.

²Prestations uniquement. Sont exclues les activités de développement des capacités en lien avec les politiques publiques, les méthodes d'analyse et d'autres domaines d'activité.

TROISIÈME PARTIE : **QUI NOUS SOMMES**

S'agissant des dépenses par domaine d'activité au cours de l'exercice 2026, le travail direct dans les pays continue de représenter environ la moitié du total des dépenses du FMI, sous forme de surveillance bilatérale, de soutien financier et de prestations directes de développement des capacités (graphique 3.1). La surveillance multilatérale, les politiques et le travail d'analyse ainsi que la gouvernance et les finances du FMI représentent un tiers des dépenses du FMI, le reste étant attribuable à des activités liées aux services intégrés et aux bureaux de surveillance.

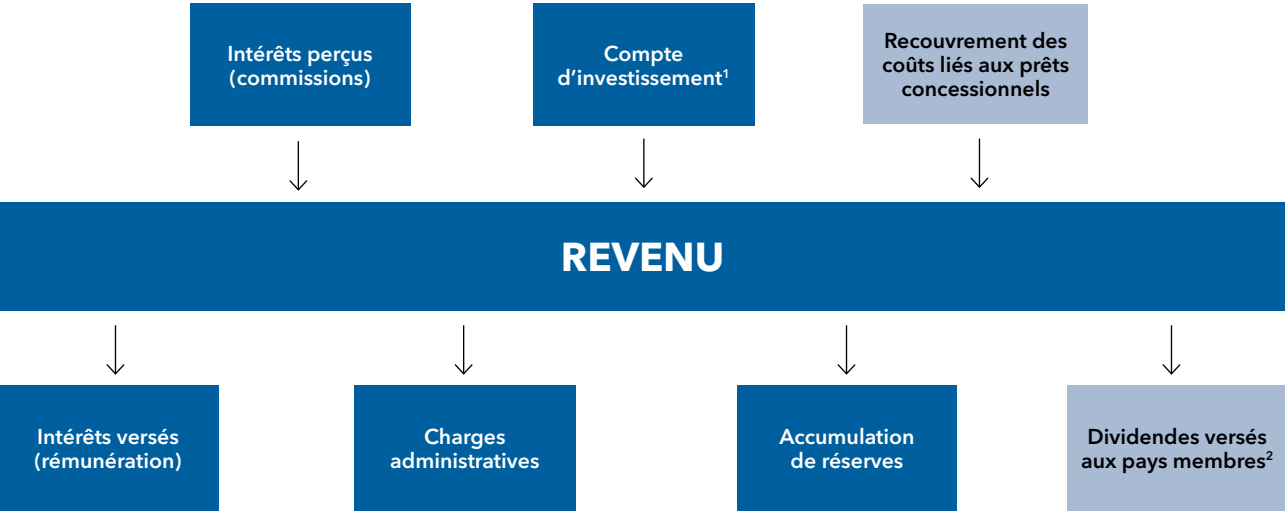
En avril 2026, le conseil d'administration a autorisé un budget administratif net de 1 601 millions de dollars (1 559 millions en dollars de l'exercice 2026) pour l'exercice 2027, restant fidèle au principe de prudence budgétaire établi de longue date.

Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et résultat global total

Mode de financement

Les revenus du FMI proviennent principalement de ses activités de prêt et d'investissement (graphique 3.2). Le revenu des prêts provient des redevances et commissions qu'il perçoit au titre des crédits du compte des ressources générales (CRG), dont des commissions de tirage et des commissions d'engagement. En outre, le recours aux crédits du FMI est soumis à des commissions additionnelles pour les prêts dépassant un certain seuil et une certaine durée, comme indiqué dans la deuxième partie, et à des commissions spéciales dans certaines situations. Le mode de financement du FMI repose également sur les revenus des investissements générés par les actifs des sous-comptes à revenu fixe et à dotation

Graphique 3.2. **Mode de financement du FMI**

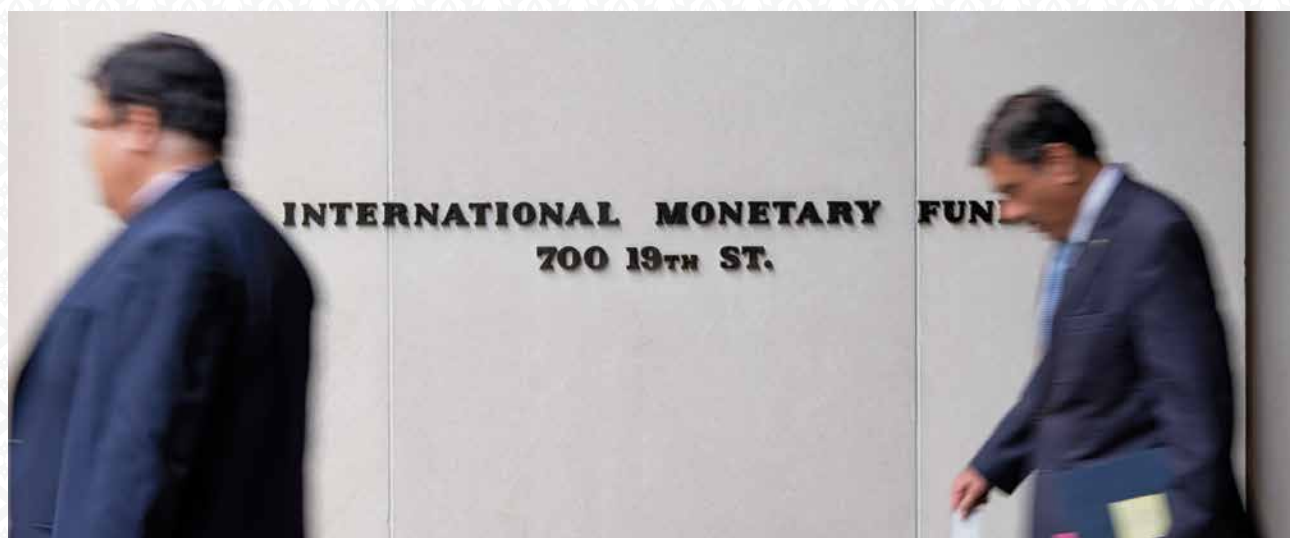


Source : FMI, département financier.

Note : Les cases en gris représentent les éléments qui ont été ajoutés au mode de financement en 2008. Le mode de financement de 2008 prévoit que, si les encaisses de précaution du FMI sont considérées comme pleinement adéquates, il serait opportun que le conseil d'administration envisage de verser des dividendes aux pays membres.

¹Le conseil d'administration a approuvé un premier décaissement de 200 millions de dollars, à transférer au compte des ressources générales (CRG) pour couvrir les dépenses administratives. Conformément à la règle des paiements réels constants, la valeur en dollars des paiements futurs augmentera chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation des États-Unis.

²Au 30 avril 2026, la politique relative aux dividendes n'avait pas encore été adoptée par les pays membres. Entre-temps, en octobre 2024, le conseil d'administration a adopté un cadre de distribution des ressources du CRG afin de faciliter la mobilisation de ressources de bonification supplémentaires pour le fonds fiduciaire RPC et de soutenir une capacité de prêt annuelle de 2,7 milliards de DTS pour ce fonds fiduciaire autofinancé. Le cadre de distribution prévoit 1) un plan de distribution pluriannuel d'un montant cumulé maximal de 6,9 milliards de DTS prélevé sur les ressources du CRG, sur la base de décisions de distribution annuelles, et 2) la création d'un nouveau compte administré de placement provisoire sur lequel ces montants seront placés. Les montants de transfert annuels sont déterminés moyennant une affectation du revenu net du CRG de l'exercice concerné et/ou une réduction des réserves générales du FMI.



Une caisse de crédit mutuel pour les pays

Un établissement offrant la possibilité de déposer son argent et de toucher des intérêts. Ou bien de contracter un prêt en cas de besoin à des conditions spéciales réservées aux membres. Cela ressemble à une caisse de crédit mutuel, vous ne trouvez pas ? À bien des égards, cette description correspond au FMI, une caisse de crédit mutuel pour les pays, dont la capacité de prêt avoisine 1 000 milliards de dollars.

Du fait de notre modèle de financement unique, nos pays membres ne sont pas tenus de nous apporter une contribution annuelle financée par leurs contribuables, contrairement à la pratique dans d'autres organisations internationales. Au lieu de cela, nos 191 pays membres effectuent un investissement initial dans une participation au capital, appelée « quote-part », qui reflète globalement leur poids relatif dans l'économie mondiale.

Cette structure profite aussi bien aux emprunteurs qu'aux créanciers. En contrepartie des ressources qu'ils apportent pour les prêts du FMI, les pays membres reçoivent une créance liquide, sûre et porteuse d'intérêts sur l'institution. Cette créance, c'est important de le signaler, entre dans leurs réserves de change.

En mutualisant les ressources de ses pays membres, le FMI joue un rôle central dans le dispositif mondial de sécurité financière. Nous aidons les pays qui peinent à honorer leurs obligations financières internationales,

notamment le paiement de leurs importations ou le remboursement de leur dette extérieure.

S'ils font face à une crise, les pays peuvent solliciter une aide financière du FMI pour atténuer ses incidences sur les citoyens ordinaires et dégager une marge de manœuvre macroéconomique afin de se remettre sur pied. De plus, leur statut de membres de cette caisse de crédit mutuel les fait bénéficier de taux d'intérêt bien inférieurs à ceux qui leur seraient appliqués sur les marchés de capitaux privés.

Dans la mesure où une crise dans un pays peut avoir des répercussions sur d'autres, nos prêts profitent à tous. Il en va de même pour nos études de pointe, nos conseils en matière de politiques publiques et nos activités de développement des capacités. L'ensemble de nos services sont fournis avec un budget qui est resté stable depuis deux décennies, en tenant compte de l'inflation. Le FMI est fier d'apporter une valeur ajoutée unique à ses pays membres.

TROISIÈME PARTIE : **QUI NOUS SOMMES**



commissions additionnelles, le conseil d'administration a décidé de ramener la marge du taux de commission de 100 points de base à 60 points de base au-dessus du taux d'intérêt du DTS pour le reste de l'exercice 2025, à compter du 1^{er} novembre 2024, et pour l'exercice 2026. Compte tenu de l'incertitude accrue, le conseil d'administration a insisté sur la nécessité de faire preuve d'une vigilance continue. En avril 2026, le conseil d'administration a décidé de maintenir la marge à 60 points

de base pour les exercices 2027 et 2028, en l'absence de changement notable des facteurs sous-jacents justifiant l'ajustement de la marge.

du compte d'investissement de l'institution. Compte tenu de la nature publique des fonds, la politique d'investissement du FMI se caractérise notamment par une évaluation minutieuse des niveaux de risque acceptables et par des garde-fous visant à éviter autant que possible les conflits d'intérêts réels ou présumés. La stratégie d'investissement a été revue et approuvée par le conseil d'administration en janvier 2022.

Commissions

Compte tenu du niveau élevé de ses activités de prêt, le FMI continue de tirer l'essentiel de ses recettes des commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base appliqué aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge fixe exprimée en points de base.

Le FMI prélève également des commissions additionnelles sur les montants élevés de crédit qui dépassent un seuil défini par rapport à la quote-part du pays membre concerné (commissions additionnelles proportionnelles à l'encours des crédits) ; elles sont plus élevées lorsque ce seuil a été dépassé pendant une période donnée (commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits) (tableau 2.1).

En octobre 2024, dans le cadre de la révision de la politique en matière de commissions et de

Outre les commissions et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur le CRG. Une commission d'engagement est prélevée au début de chaque période de 12 mois sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du CRG pendant cette période. Cette commission est remboursable (sauf dans le cas d'accords au titre de la ligne de liquidité à court terme) si des achats sont réalisés dans le cadre de l'accord au cours de la période à laquelle elle se rapporte. Le FMI perçoit également des commissions spéciales sur les commissions impayées, mais uniquement pendant les six premiers mois où un pays membre accuse un retard de paiement.

Rémunération et intérêts tirés des emprunts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au CRG déterminée sur la base de leur quote-part (« position rémunérée dans la tranche de réserve »). Le taux de rémunération actuel est égal

au taux d'intérêt du DTS. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) (voir la section « Emprunts du FMI »).

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération peuvent être ajustés au moyen d'un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les États membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées.

Répartition du revenu net et résultat global total

En comptant un revenu net des investissements de 984 millions de DTS (1,3 milliard de dollars) transféré à partir du compte d'investissement, le revenu net du CRG pour l'exercice 2026 s'élevait à 1,9 milliard de DTS (2,6 milliards de dollars) avant que soit prise la décision concernant la répartition du revenu net et le transfert correspondant de 1,38 milliard de DTS (1,9 milliard de dollars) des ressources du CRG vers le compte administré de placement provisoire, qui est intervenu au titre du cadre de distribution approuvé par le conseil d'administration en octobre 2024. Le revenu net correspond principalement aux revenus tirés des activités de financement et d'investissement, dont le niveau a été élevé, y compris le revenu provenant du sous-compte à revenu fixe, pour un montant de 833 millions de DTS (1,1 milliard de dollars), et un paiement du sous-compte de dotation de 151 millions de DTS (208 millions de dollars) transféré au CRG pour couvrir les frais administratifs. Le résultat global total du FMI pour l'exercice 2026, y compris les revenus non distribués du compte d'investissement de 1 milliard de DTS (1,3 milliard de dollars) et le gain de réévaluation lié aux pensions de 1,9 milliard de DTS (2,6 milliards de dollars), faisant suite à la réévaluation des actifs et passifs du régime d'avantages sociaux du personnel du FMI conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable internationale 19, « Avantages

sociaux du personnel »), s'est élevé à 4,8 milliards de DTS (6,5 milliards de dollars).

Financement

Le FMI met des ressources à la disposition de ses pays membres par quatre voies : les prêts ordinaires (non concessionnels) à partir du CRG, les prêts concessionnels au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), les prêts à plus long terme destinés à soutenir les réformes structurelles accordés par le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) (tous présentés dans la deuxième partie) ainsi que le département des DTS, par l'intermédiaire duquel les pays membres peuvent échanger leurs avoirs en DTS contre des monnaies librement utilisables.

Quotes-parts : d'où proviennent les ressources financières du FMI ?

Les 191 pays membres du FMI lui fournissent les ressources qu'il prête, principalement au moyen de leurs souscriptions de quotes-parts, qui déterminent, avec les voix de base, le nombre de voix qui leur sont attribuées. Les accords d'emprunt multilatéraux et bilatéraux constituent la deuxième et la troisième ligne de défense en période de crise. Le cumul de ces ressources permet au FMI de disposer d'environ 1 000 milliards de dollars décaissables sous forme de prêts non concessionnels pour aider ses pays membres. Les prêts concessionnels, les financements à long terme abordables pour faire face aux difficultés structurelles à plus long terme et l'allègement de dette des pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts reposant sur des contributions.

Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part dont le montant est principalement déterminé par sa position relative dans l'économie mondiale. Le montant total des quotes-parts du FMI est de 476 milliards de DTS (environ 653 milliards de dollars)¹. La valeur du DTS, l'unité de compte du FMI, est déterminée à partir d'un panier de monnaies (voir la section « Droits de tirage spéciaux »).

¹Deux pays membres, l'Érythrée et la Syrie, n'ont pas encore consenti à l'augmentation de leur quote-part respective, proposée dans le cadre de la 14^e révision générale des quotes-parts. Une fois que ces pays auront accepté et versé leur quote-part respective, le montant total des quotes-parts du FMI atteindra 477 milliards de DTS.

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES

Les Statuts du FMI prévoient des révisions périodiques des quotes-parts. Tous les cinq ans au moins, le conseil des gouverneurs du FMI procède à des révisions générales des quotes-parts. Deux grandes questions sont abordées lors d'une révision générale des quotes-parts : le volume de l'augmentation globale et la répartition de cette augmentation entre les pays membres. Premièrement, une révision générale des quotes-parts permet au FMI d'évaluer l'adéquation de ces dernières au regard des besoins de financement de la balance des paiements des pays membres et de sa propre capacité de répondre à ces besoins. Deuxièmement, une révision générale permet d'accroître les quotes-parts des pays membres pour tenir compte de l'évolution de leur position relative dans l'économie mondiale. Le conseil des gouverneurs peut aussi, à tout autre moment, approuver des ajustements des quotes-parts de pays membres à leur demande.

Toute révision des quotes-parts passe d'abord par une décision du conseil d'administration, qui requiert la majorité des voix exprimées. La proposition du conseil d'administration est ensuite soumise au vote du conseil des gouverneurs. L'approbation par le conseil des gouverneurs requiert une majorité de 85 % du nombre total des voix attribuées. Les résolutions du conseil des gouverneurs peuvent également contenir des conditions supplémentaires pour l'entrée en vigueur de l'ajustement des quotes-parts, telles qu'un seuil minimal de consentement des différents pays membres à l'augmentation de leur quote-part respective. Enfin, pour qu'une nouvelle quote-part entre en vigueur, le pays membre doit consentir à l'augmentation de sa quote-part et verser le montant correspondant à cette augmentation.

Une révision générale n'entraîne pas systématiquement une augmentation des quotes-parts. Sept révisions ont abouti à la conclusion qu'aucune augmentation globale n'était nécessaire. Dans les neuf autres cas, l'augmentation générale des quotes-parts a varié de 31 % à 100 %. Les augmentations de quotes-parts dans le cadre des révisions générales ont comporté au moins un des trois éléments possibles suivants : 1) un élément équiportionnel réparti

Contribution aux ressources

Les quotes-parts déterminent le montant maximal de ressources financières qu'un pays membre s'engage à fournir au FMI.

Pouvoir de vote

Les quotes-parts constituent un déterminant clé du pouvoir de vote dans les décisions du FMI. Chaque pays membre détient une voix pour 100 000 DTS de quotes-parts en plus des voix de base (dont le nombre est le même pour tous les pays membres).

Les rôles multiples des quotes-parts

Le montant maximal de financements qu'un pays peut obtenir du FMI dans le cadre d'un accès normal dépend de sa quote-part.

Les quotes-parts déterminent la part de l'allocation générale de DTS qui échoit à un pays membre.

Accès au financement

Allocations de DTS

entre tous les pays en fonction de leur quote-part, 2) un élément sélectif réparti entre tous les pays en fonction de la formule de calcul des quotes-parts et 3) un élément ponctuel distribué à une partie des pays membres selon des critères convenus².

Le 7 novembre 2023, le conseil d'administration a proposé au conseil des gouverneurs une augmentation de 50 % des quotes-parts affectées aux pays membres, au prorata de leurs quotes-parts actuelles (augmentation « équiportionnelle » des quotes-parts). Le 15 décembre 2023, le conseil des gouverneurs a achevé la 16^e révision générale des quotes-parts et approuvé l'augmentation proposée de 50 % des quotes-parts des pays membres du FMI (238,6 milliards de DTS, soit 327,4 milliards de dollars), ce qui portera le total des quotes-parts à 715,7 milliards de DTS (982 milliards de dollars).

Lorsque l'augmentation des quotes-parts entrera en vigueur, les ressources empruntées au titre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) seront réduites, et les accords d'emprunt bilatéraux progressivement supprimés. La résolution fixe deux conditions générales pour rendre effective l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 16^e révision :

- **Première condition** : Les pays membres détenant au moins 85 % du total des quotes-parts au

²Pour plus de précisions, voir le chapitre 2 du document consacré aux opérations financières du FMI.



7 novembre 2023 doivent avoir consenti par écrit à l'augmentation de leur quote-part. La résolution fixe au 15 novembre 2024 la date limite pour la réception par le FMI des consentements des pays membres et donne au conseil d'administration la possibilité de repousser cette date limite comme il l'entend.

- **Seconde condition :** Les pays participants aux NAE doivent avoir consenti à la réduction des NAE.

Une fois ces conditions générales remplies, l'augmentation de la quote-part d'un pays membre deviendra effective dès que ce dernier aura consenti à l'augmentation de sa quote-part et qu'il aura versé sa contribution. Le 7 novembre 2025, le conseil d'administration a reporté au 15 mai 2026 la date limite de réception par le FMI du consentement des pays membres concernant les augmentations de leur quote-part au titre de la 16^e révision. Le 8 mai 2026, le conseil d'administration a approuvé un nouveau report de six mois de cette date limite, à savoir jusqu'au 15 novembre 2026³.

Une fois mise en œuvre, l'augmentation des quotes-parts renforcera l'importance de celles-ci dans le système de fonctionnement du FMI en réduisant la dépendance de l'institution à l'égard des emprunts. Ces changements garantiront le rôle primordial joué

par les quotes-parts dans la capacité de prêt du FMI pour aider à préserver la stabilité financière mondiale et répondre aux besoins des pays membres dans un contexte mondial incertain et exposé aux chocs.

Versement des quotes-parts

Les conditions nécessaires au doublement des quotes-parts approuvées dans le cadre de la 14^e révision générale (pour passer d'environ 238,5 milliards de DTS, soit environ 327,2 milliards de dollars, à 477 milliards de DTS, soit environ 654,5 milliards de dollars) ont été remplies le 26 janvier 2016. Au 30 avril 2026, tous les pays membres sauf deux s'étaient acquittés de leur quote-part, ce qui représentait plus de 99 % du relèvement des quotes-parts, et le total des quotes-parts atteignait 476 milliards de DTS (environ 653 milliards de dollars).

Emprunts du FMI

Comme indiqué précédemment, le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. Cependant, pour compléter les ressources provenant de ce système, les fonds empruntés demeurent essentiels, au moyen des NAE et des accords d'emprunt bilatéraux (AEB), qui constituent respectivement la deuxième et la troisième ligne de défense après les quotes-parts.

³Cette prolongation porte également sur le délai de consentement à l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 14^e révision générale des quotes-parts.

TROISIÈME PARTIE : **QUI NOUS SOMMES**



Les NAE sont un ensemble d'accords de crédit concernant 40 participants qui contribuent actuellement pour un montant total de 364 milliards de DTS. Une fois que la 16^e révision générale des quotes-parts entrera en vigueur, le volume global des NAE sera réduit à environ 303 milliards de DTS. La période quinquennale actuelle des NAE, qui a débuté le 1^{er} janvier 2026, court jusque fin 2030. Les fonds au titre de ces accords peuvent être mobilisés lorsque les ressources du FMI doivent être complétées pour prévenir une dégradation du système monétaire international ou y faire face. Cette mobilisation requiert le consentement de participants représentant au moins 85 % du total du montant de crédit engagé au titre des accords d'emprunt par les participants admis à voter sur cette activation. Les NAE ont été activés à dix reprises entre avril 2011 et février 2016, date de la dernière mobilisation.

Les AEB constituent la troisième ligne de défense après les quotes-parts et les NAE. Le cycle actuel (2020) d'AEB, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, devait s'achever le 31 décembre 2023. À la suite d'une décision du conseil d'administration intervenue en mai 2023 et du consentement ultérieur des créanciers impliqués dans les AEB, le cycle a été prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2024. Dans le cadre de la 16^e révision, en mars 2024, le conseil d'administration a approuvé, sous réserve de l'accord des créanciers, un

dispositif visant à modifier, et donc à prolonger, les AEB au-delà de fin 2024, afin qu'ils servent de dispositions transitoires pour maintenir la capacité de prêt du FMI jusqu'à l'entrée en vigueur de la 16^e révision, ou pour une période courant au maximum jusqu'à fin 2027, en fonction des préférences des créanciers individuels. Au 30 avril 2026, 39 AEB avaient été prorogés après 2024, fournissant au FMI un montant total de crédit équivalant à environ 136,6 milliards de DTS. Les fonds au titre des AEB ne peuvent être mobilisés que si le montant des ressources du FMI autrement disponibles pour le financement tombe au-dessous d'un seuil de 100 milliards de DTS, et que les NAE sont mobilisés ou que les ressources non engagées au titre des NAE ne sont pas disponibles. La mobilisation des AEB requiert l'approbation de créanciers bilatéraux représentant 85 % du montant total des crédits engagés.

Droits de tirage spéciaux

Le DTS est un avoir de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Il sert d'unité de compte pour le FMI et d'autres organisations internationales. Le DTS n'est pas une monnaie et il ne constitue pas non plus une créance sur le FMI. Il représente plutôt une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des pays membres

du FMI. Les pays membres qui participent au département des DTS (tous les membres actuels) peuvent échanger des DTS contre des monnaies librement utilisables.

La valeur du DTS repose actuellement sur un panier de cinq devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling. Un point est régulièrement fait sur ces monnaies ; la dernière réévaluation du panier du DTS a eu lieu en mai 2022, et le panier actualisé est entré en vigueur le 1^{er} août 2022.

Au 30 avril 2026, 660,8 milliards de DTS (soit environ 906,6 milliards de dollars) ont été alloués aux pays membres, dont l'allocation d'août 2021 de 456,5 milliards de DTS (environ 650 milliards de dollars), la plus grande allocation de DTS de l'histoire, approuvée en raison de la pandémie de COVID-19.



des détenteurs agréés. Cette opération vient s'ajouter à sept types d'opérations déjà autorisées : 1) le règlement d'obligations financières, 2) les prêts, 3) les nantissements, 4) les transferts à titre de garantie de l'exécution d'obligations financières, 5) les échanges financiers, 6) les opérations à terme et 7) les dons.

Arriérés envers le FMI

Depuis juin 2021, date à laquelle le Soudan a réglé ses arriérés envers le FMI, aucun pays n'a affiché d'arriéré prolongé envers l'institution. Pour prévenir et régler les cas d'arriérés, le FMI a mis en place une stratégie de coopération renforcée en la matière. Cette stratégie s'articule autour de trois éléments : la prévention, la collaboration renforcée et les mesures correctives. La prévention est la première ligne de défense contre l'émergence de nouveaux cas d'arriérés. Entre autres

choses, cette ligne comprend : la surveillance par les services du FMI des politiques économiques des pays membres, l'imposition de certaines conditions (adoption des mesures souhaitées pour avoir recours aux ressources du FMI), l'évaluation de la capacité de remboursement des pays membres, l'évaluation des sauvegardes de la banque centrale des pays membres bénéficiaires des ressources du FMI et la fourniture d'une assistance technique. Par collaboration renforcée, l'on entend la mise en place de programmes de

Pour amplifier les bienfaits de cette allocation, le FMI a encouragé la réaffectation volontaire d'une partie des DTS des pays affichant une position extérieure solide en faveur des pays qui en avaient le plus besoin. Conformément à cette recommandation, plusieurs pays membres ont réaffecté des DTS au financement du fonds fiduciaire RPC et du FFRD. Le 10 mai 2024, le conseil d'administration du FMI a approuvé l'utilisation de DTS pour l'acquisition d'instruments hybrides de fonds propres émis par

référence pour aider les pays membres présentant des arriérés à établir des antécédents en matière de mise en œuvre des politiques et de remboursements, conduisant à l'apurement éventuel des arriérés envers le FMI⁴. Enfin, des mesures correctives sont appliquées, selon un calendrier progressif, à l'égard des pays membres qui ont des obligations financières en souffrance et qui ne coopèrent pas activement avec le FMI pour apurer leurs arriérés.

⁴Vous trouverez de plus amples informations sur les programmes de référence du FMI à l'appendice III du Manuel 2025 des mécanismes du FMI en faveur des pays à faible revenu 2025 (2025 Handbook of IMF Facilities for Low-Income Countries). Voir <https://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2025/04/23/2025-handbook-of-IMF-facilities-for-low-income-countries-566429>.

Responsabilisation et transparence

États-Unis



Le FMI est tenu de rendre des comptes à ses 191 pays membres et dispose d'un système de contre-pouvoirs pour garantir le respect des principes de responsabilisation, notamment au moyen d'audits internes et externes, d'une gestion des risques et d'évaluations de ses politiques et activités. De même, il est attendu du personnel du FMI qu'il observe les normes de conduite les plus élevées sur les plans éthique et professionnel.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration ont pour tâche principale d'examiner plus en détail les questions relevant de leur compétence et de partager avec le conseil d'administration les points qui nécessitent une analyse plus approfondie. Ces comités ne sont pas des organes décisionnels. Seul le conseil d'administration dans son ensemble est habilité à prendre des décisions. Les comités sont reconstitués tous les deux ans à l'issue du cycle de l'élection ordinaire des administrateurs. Leur composition tient compte de critères de représentation géographique et de diversité femmes-hommes, selon un système

de rotation, avec une certaine continuité, et du maintien d'une répartition raisonnable de la charge de travail entre les administrateurs. Les administrateurs peuvent participer à toutes les réunions des comités du conseil d'administration, à l'exception du comité d'éthique, qui n'accepte à ses réunions que ses propres membres et son secrétaire permanent. Outre ses comités, le conseil d'administration a créé un groupe de travail sur la diversité de genre en tant qu'organe consultatif pour faire avancer les progrès en matière de représentation et d'inclusion au sein du conseil d'administration.

TROISIÈME PARTIE : **QUI NOUS SOMMES**

Comité de l'ordre du jour et des procédures : Il formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre structurée d'un programme de travail efficace et guidé par la direction. Il promeut ainsi des procédures pour la distribution des documents en temps voulu, la conduite des réunions du conseil, le calendrier, la logistique et les questions connexes afin d'éviter toute surcharge dans le planning du conseil,



de laisser suffisamment de temps aux administrateurs pour se préparer et de permettre une utilisation efficace du temps consacré aux réunions du conseil.

Comité des affaires administratives : Il examine les aspects généraux de la politique administrative, relatifs aux administrateurs, aux suppléants ou aux conseillers principaux, conseillers et assistants d'administration, qui lui sont indiqués par le conseil d'administration ou par un administrateur, et fait un rapport au conseil pour prise de décision. Les cas individuels qui concernent des administrateurs, suppléants, conseillers principaux, conseillers et assistants d'administration sans implications plus larges sont examinés et arbitrés par le comité à la demande d'un administrateur sans invoquer le conseil d'administration ni solliciter un examen de sa part. Le comité peut examiner la politique administrative

concernée et formuler des recommandations. Il peut élaborer et examiner des propositions budgétaires pour l'ensemble des bureaux des administrateurs et pour les bureaux individuels, et faire un rapport au conseil pour prise de décision. Il doit aussi s'acquitter des responsabilités budgétaires connexes qui lui sont assignées par le conseil.

Comité d'éthique : Un comité d'éthique, composé de cinq administrateurs, examine les questions relatives au code de conduite des membres du conseil d'administration du FMI. En outre, sur leur demande, il donne aux administrateurs des conseils sur les aspects éthiques à respecter, également applicables à leurs suppléants, conseillers principaux, conseillers et assistants d'administration. Le comité d'éthique est également chargé de prodiguer des conseils sur les questions qui peuvent survenir dans le cadre de l'application des normes de conduite éthique à la Directrice générale conformément au contrat de cette dernière. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, quatre membres et cinq suppléants. Ils sont choisis à l'occasion d'une élection générale d'administrateurs pour une période de deux ans. En cas de démission du président, d'un membre ou d'un suppléant, le conseil d'administration choisit un nouveau président, un nouveau membre ou un nouveau suppléant pour assurer le reste du mandat.

Comité des évaluations : Il suit de près la fonction d'évaluation au sein du FMI et guide le conseil d'administration sur les questions relatives aux évaluations, dont celles du bureau indépendant d'évaluation. Ce comité examine également le *Rapport annuel*, avec la participation ponctuelle de membres des services.

Comité de liaison avec la Banque mondiale et les autres organisations internationales : Afin de promouvoir une plus grande cohérence dans les ambitions internationales en matière d'économie, de finances, de commerce et de développement, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités économiques, ce comité fait le point

sur l'évolution des politiques et des programmes d'autres organisations internationales ayant des mandats complémentaires à celui du FMI, en particulier la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce. Il recueille des informations sur ces institutions et entretient des relations étroites avec leurs représentants, selon les besoins, afin de suivre l'évolution de la situation. Il formule des recommandations au conseil d'administration concernant les relations du FMI avec ces organisations, le cas échéant.

Comité des pensions : Il décide de toutes les questions de politique générale découlant du régime de retraite du personnel, et de tous les autres sujets, notamment l'interprétation des dispositions du régime, qui doivent être tranchées par lui en vertu des dispositions du régime ou qui lui sont soumises par tout comité nommé par ses soins. Les membres du comité sont la Directrice générale, membre de droit ; quatre administrateurs élus tous les deux ans par les administrateurs ; un membre du personnel nommé par la Directrice générale ; et un membre du personnel élu tous les deux ans par les participants.

Comité spécial de sélection des membres de l'audit externe : Ce comité est convoqué pour recommander un candidat approprié susceptible d'intégrer le comité de vérification externe des comptes, dont les nominations, échelonnées sur trois ans, laissent un poste vacant chaque année. Traditionnellement, il est composé de cinq administrateurs.

Groupe de travail sur la diversité de genre : Il encourage le conseil d'administration à prendre des décisions plus inclusives, crédibles et fortes grâce à une représentation accrue des femmes au sein du conseil ainsi qu'aux postes de conseillers principaux et de conseillers dans les bureaux des administrateurs. À cette fin, il élabore des recommandations à l'intention du conseil sur l'évolution de sa stratégie relative à la diversité de genre, met en avant cette stratégie au sein du conseil et auprès des pays membres, et rend compte régulièrement des progrès réalisés dans sa mise en œuvre au conseil d'administration, avant transmission au conseil des gouverneurs.



États-Unis

TROISIÈME PARTIE : **QUI NOUS SOMMES**

Système de contre-pouvoirs



Le FMI procède à des audits de toutes ses activités. Les mécanismes d'audit sont mis en place pour améliorer la gouvernance, la transparence et la

responsabilisation, et font intervenir un cabinet d'audit externe, le comité de vérification externe des comptes indépendant et le bureau de l'audit interne.

Le comité de vérification externe des comptes est indépendant du FMI et de son conseil d'administration. Il rend compte au conseil des gouverneurs et a pour mission la supervision générale de l'audit externe annuel des états financiers et du dispositif de contrôle interne du FMI.

Le bureau de l'audit interne assure une fonction indépendante d'assurance et de conseil destinée à protéger et renforcer le FMI. Son mandat est double : 1) évaluer l'efficacité de la gouvernance du FMI, de sa gestion des risques et de ses contrôles internes, et 2) jouer le rôle de consultant pour l'amélioration des processus opérationnels de l'institution en conseillant sur les meilleures pratiques. Pour garantir son indépendance vis-à-vis des départements et des bureaux du FMI, le bureau de l'audit interne rend directement compte à la Directrice générale et entretient une relation hiérarchique fonctionnelle avec le comité de vérification externe des comptes. En 2026, son programme de travail a porté sur plusieurs domaines essentiels, notamment la gestion du compte d'investissement et des actifs placés dans le cadre des fonds fiduciaires du FMI ; les aspects administratifs liés aux experts en mission de longue durée déployés par le FMI dans le cadre de l'assistance technique ; les pratiques des départements pour préserver les « joyaux de la couronne » du FMI ; et le processus et les pratiques du FMI en matière de passation de marchés.

Le bureau de l'audit interne a également publié son 15^e rapport périodique de suivi sur l'avancement des plans-cadres de mise en œuvre en réponse aux recommandations du bureau indépendant d'évaluation (BIE) entérinées par le conseil d'administration. En dépit de la lourde charge de travail des services du FMI, le taux de mise en œuvre a été comparable à celui du 14^e rapport périodique de suivi et a dépassé la moyenne enregistrée au cours des sept cycles de suivi précédents.

Encaisses de précaution



Les encaisses de précaution du FMI, qui se composent des soldes ajustés des réserves générales et spéciales, sont un élément clé du cadre multicouche du FMI pour gérer les risques financiers et protéger les ressources des pays membres. Ces encaisses sont une réserve de précaution pour protéger le FMI contre les pertes potentielles résultant des risques de crédit ou de revenu et d'autres risques financiers. Elles contribuent à protéger la valeur des actifs de réserve représentés par les positions des pays membres au FMI et soutiennent l'échange d'actifs par le biais duquel le FMI fournit une assistance financière aux pays ayant des besoins de financement de la balance des paiements. L'objectif à moyen terme pour les encaisses de précaution, fixé à 25 milliards de DTS, a été atteint à la fin de l'exercice 2024.

Le conseil d'administration du FMI a procédé le 20 mars 2026 à la revue 2026 de l'adéquation des encaisses de précaution du FMI. Les administrateurs ont dans l'ensemble convenu que le montant ciblé des encaisses de précaution ainsi que d'autres éléments du dispositif de gestion des risques financiers du FMI et les dispositions prévues par la norme IFRS 9 continuent d'assurer un bon niveau de protection financière pour le bilan du FMI et les créances détenues sur l'institution. La plupart des administrateurs ont été favorables au maintien à 25 milliards de DTS de la cible à moyen terme actuelle pour les encaisses de précaution, tandis qu'un petit nombre d'entre eux se sont montrés favorables à un relèvement de cet objectif. Les administrateurs ont dans l'ensemble souscrit au maintien du plancher actuel des encaisses de précaution à 20 milliards de DTS. Au 30 avril 2026, les encaisses de précaution s'élevaient à 26,3 milliards de DTS (36,1 milliards de dollars).

Gestion des risques institutionnels



Le bureau de gestion des risques assure une fonction de gestion centralisée des risques institutionnels au sein du FMI et constitue la deuxième

ligne de défense dans l'architecture de gouvernance des risques de l'institution. Il exerce une surveillance indépendante des évaluations des risques de première ligne et soumet ces dernières à un examen critique de manière à garantir que les risques institutionnels les plus importants auxquels s'expose le FMI soient recensés, évalués et gérés de façon cohérente dans toutes les activités. Grâce à la mise en œuvre du cadre de gestion des risques institutionnels du FMI et aux déclarations sur la tolérance au risque approuvées par le conseil d'administration, il bénéficie de plus de clarté et de cohérence dans les pratiques en matière de risque, d'un renforcement de la responsabilisation et de la transparence dans la surveillance des risques ainsi que d'une approche plus structurée de la gestion des risques à l'échelle de l'institution. En regroupant l'ensemble des risques auxquels l'institution est exposée et en fournissant une analyse prospective, le cadre de gestion des risques institutionnels aide la direction et le conseil d'administration à prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des risques.

Tirer des enseignements du passé

Le bureau indépendant d'évaluation (BIE) évalue les politiques et opérations du FMI de manière indépendante et objective sur la base de critères relevant du mandat de l'institution. Jouissant d'une indépendance totale vis-à-vis de la direction et des services du FMI, et fonctionnant de façon autonome par rapport au conseil d'administration, il a pour rôle de promouvoir la culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution, et d'appuyer le conseil d'administration dans ses responsabilités de gouvernance et de surveillance. Au cours de l'exercice 2026, le BIE a achevé son évaluation des conseils du FMI en matière de politique budgétaire et a continué d'avancer sur deux évaluations en cours : le FMI et le changement climatique et les activités du FMI face aux problèmes d'endettement dans les pays à faible revenu. Le BIE a également publié sa première politique d'évaluation, qui formalise et met à jour le cadre fondamental guidant ses travaux, et a annoncé le lancement de deux nouvelles évaluations en 2026 : les conseils du FMI en matière de politique monétaire et les considérations d'économie politique dans les travaux du FMI. De plus amples informations sur le BIE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ieo.IMF.org>.



TROISIÈME PARTIE : **QUI NOUS SOMMES**



Éthique et comportement du personnel



Le FMI dispose d'un cadre éthique complet. Conformément à la version 2026 de ses attributions, le conseiller en éthique, en sa qualité de

directeur du bureau de l'éthique, conseille la direction et le département des ressources humaines sur la promotion des normes déontologiques, et il fournit au personnel du FMI des informations, des formations et des activités de sensibilisation, ainsi que des conseils et orientations confidentiels en matière d'éthique. Le bureau de l'éthique supervise la certification annuelle de la conduite éthique et des valeurs fondamentales, ainsi que le dispositif de déclaration de situation financière pour le personnel du FMI, et il est le responsable désigné pour le traitement des conflits d'intérêts institutionnels. Au cours de l'exercice 2026, le bureau de l'éthique a relancé sa formation triennale obligatoire à la déontologie dans l'ensemble du FMI, et il a répondu à une demande fortement accrue de formations spécifiques en la matière au siège du FMI et à l'étranger.

Relations avec le public

Le FMI rencontre régulièrement les dirigeants et les autorités des pays, et a souvent l'occasion de s'entretenir avec un large éventail de représentants du secteur privé, des médias et de parties prenantes non gouvernementales, notamment le milieu universitaire, des organisations de la société civile, des parlementaires, des syndicats et des mouvements de jeunesse. Ces occasions de communication bilatérale permettent d'expliquer ses pratiques et d'apprendre de ses interlocuteurs dans l'optique d'améliorer la qualité de ses conseils.



Évaluations des sauvegardes



ÉVALUATIONS DES SAUVEGARDES
MENÉES À CE JOUR
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE

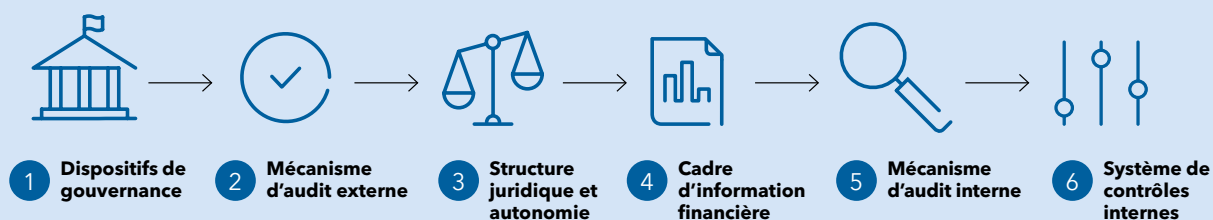
Lorsque le FMI accorde un prêt à un pays membre, il effectue une évaluation des sauvegardes pour obtenir l'assurance raisonnable que la banque centrale du pays concerné peut gérer de manière adéquate les ressources que l'institution lui apporte et communiquer des données monétaires fiables dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI.

À la fin d'avril 2026,

414 évaluations
ont été menées dans
106 banques
centrales,

dont 4 achevées pendant l'exercice 2026
et 8 en cours à la fin de l'exercice 2026

Ces évaluations portent sur six éléments du fonctionnement de la banque centrale :



Entre l'année 2000 et la fin du mois d'avril 2026, 414 évaluations portant sur 106 banques centrales ont été réalisées ; parmi ces évaluations, quatre ont été achevées pendant l'exercice 2026 et huit étaient en cours à la fin de l'exercice.

Le FMI assure un suivi des améliorations du dispositif de sauvegardes que les banques centrales s'efforcent d'apporter et de la mise en œuvre des recommandations qu'il a formulées dans ses évaluations. Le suivi se poursuit tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés ; environ 73 banques centrales font actuellement l'objet d'un suivi. Des séminaires sur les sauvegardes sont également organisés dans le cadre des activités de sensibilisation. Au cours de l'exercice 2026, trois séminaires régionaux ont été

organisés. Ils portaient sur les meilleures pratiques internationales dans les domaines du dispositif de sauvegarde, y compris des questions thématiques relatives aux opérations des banques centrales.

En outre, le FMI procède à des revues des sauvegardes budgétaires du Trésor public lorsqu'un pays membre demande un accès exceptionnel aux ressources de l'institution et qu'une grande partie de ces fonds (au moins 25 %) est destinée à financer le budget de l'État, et en présence d'une exposition au crédit combinée élevée, avec au moins 25 % des ressources également destinées au financement du budget. À la fin de l'exercice 2026, une évaluation des sauvegardes budgétaires avait été achevée et une autre était en cours.

Engagement citoyen



Zambie



La durabilité et les initiatives philanthropiques sont au cœur de l'engagement citoyen du FMI.

Durabilité

Le FMI a la responsabilité, envers ses 191 pays membres, de se montrer efficace dans sa gestion des ressources. En intégrant la notion de durabilité dans ses principales activités, l'institution a considérablement réduit sa consommation d'énergie et sa production de déchets en 2026, ce qui lui a permis de réaliser des économies de coûts mesurables. Voici quelques-uns des principaux faits saillants :

• **Réunions de printemps et Assemblées annuelles**

annuelles : En février 2026, le FMI a vu sa certification ISO 20121 (applicable aux événements intégrant les principes de durabilité) de l'Organisation internationale de normalisation renouvelée pour la troisième fois consécutive. Par ailleurs, le FMI n'a cessé de réduire ses déchets et a continué de maîtriser les dépenses liées à ses événements en privilégiant la réutilisation et la location de supports de communication et de promotion.

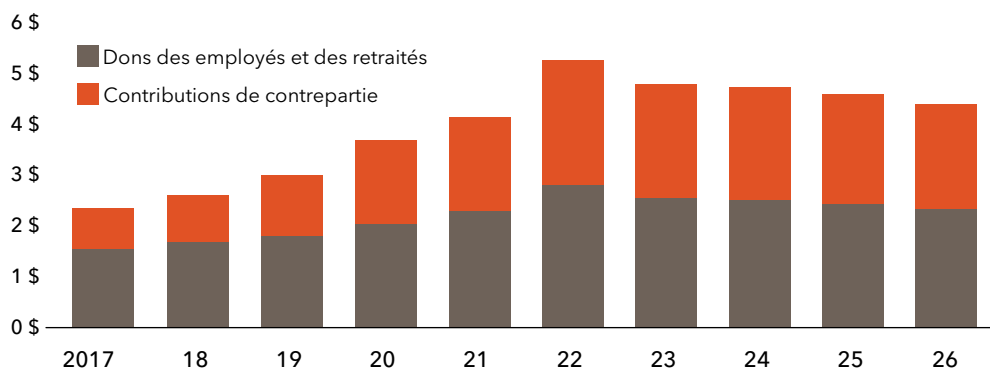
• **Technologies et équipements économes en énergie**

énergie : Les bâtiments du siège du FMI ont été dotés de technologies et d'équipements sobres en énergie qui réduisent la consommation d'énergie, tout en améliorant leur efficacité opérationnelle et la qualité de leur fonctionnement.

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES

Graphique 3.3. Dons des employés et des retraités, et contributions de contrepartie, exercices 2017-26

(En millions de dollars)



Source : FMI, département de la communication.

Note : Les données comprennent uniquement les dons des employés et des retraités, et les contributions de contrepartie de l'institution ; elles ne tiennent pas compte d'autres contributions, comme les dons et les contributions de la direction.

Programme « Giving Together » du FMI

Le programme philanthropique du FMI « Giving Together » est financé par les généreuses contributions des employés et des retraités, auxquelles s'ajoutent des contributions de contrepartie de l'institution à hauteur de 50 % tout au long de l'année, ainsi que par la campagne annuelle de dons d'automne, qui se déroule sur deux mois et se caractérise par une contribution de contrepartie de 100 %. Le programme comprend également des dons, des contributions de la direction et de l'institution, ainsi qu'un large éventail d'activités de bénévolat.

- **Bénévolat :** Très apprécié, le bénévolat est devenu une composante de plus en plus importante du programme « Giving Together » du FMI au cours de cet exercice, durant lequel de nombreuses initiatives menées par des membres du personnel ont été réalisées en partenariat avec des organisations caritatives locales.

Au cours de l'exercice 2026, le programme a encore élargi le bénévolat à l'échelle du FMI : 230 membres des services ont donné 463 heures de leur temps en participant à 16 activités en faveur de 8 causes. En septembre 2024, le FMI a également organisé sa première collecte de sang

en collaboration avec la Croix-Rouge américaine, qui a permis de recueillir 25 unités de sang, soit de quoi sauver plus de 80 vies. Dans le sillage de cette initiative couronnée de succès, cinq collectes de sang ont eu lieu au cours de cet exercice, qui a vu 260 donateurs fournir 170 unités, un volume permettant de sauver jusqu'à 510 vies.

En outre, l'équipe de direction et divers départements du FMI se sont investis dans des initiatives locales tout au long de l'exercice 2026, notamment en donnant des cours d'éducation financière à des personnes n'y ayant pas accès, en participant à des marathons pour soutenir les efforts visant à résoudre le problème des sans-abri à Washington, en collectant des couvertures pour des personnes sans domicile fixe, en préparant et en distribuant des livres à des enfants défavorisés, en mettant à profit leurs compétences dans des activités de bénévolat et en organisant des collectes de denrées alimentaires pour les banques alimentaires locales. Les bureaux et centres régionaux et locaux ont également participé à des activités de bénévolat dans leurs zones géographiques, ce qui a permis de renforcer la participation à la vie locale et l'implication des membres des services.



Lors du lancement de la campagne de dons 2025, des membres des services du FMI ont échangé avec des organisations à but non lucratif et soutenu des initiatives locales.

- Campagne de dons d'automne « Together We Prosper » :** Cette année, la campagne « Together We Prosper » visait à promouvoir la vision d'un avenir plus prospère en soutenant des organisations qui luttent contre des problèmes liés à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au bien-être. Elle a permis de recueillir 3 166 308,17 dollars en dons et contributions de contrepartie. Le taux de participation des services du FMI a atteint 65,71 %, un niveau record pour la campagne de dons, ce qui témoigne d'un engagement fort dans l'ensemble du FMI, sous l'impulsion des ambassadeurs de différents départements. Au total, ce sont 2 437 membres des services et 322 retraités qui ont fait des dons, ce qui atteste de l'adhésion généralisée à ce programme.

- Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe :** Quatre collectes de fonds ont été organisées dans le cadre du programme « Giving Together » du FMI. Elles ont permis de rassembler un montant total de 200 000 dollars au profit d'activités humanitaires et d'opérations de secours en cas de catastrophe. Ces initiatives ont permis d'apporter une aide essentielle aux populations touchées par les inondations au Pakistan et en Asie du Sud-Est, et par l'ouragan Melissa dans les Caraïbes, ainsi que de répondre aux besoins humanitaires résultant de la guerre au Moyen-Orient. Les contributions ont été versées à des organismes de secours internationaux qui apportent sur le terrain une aide essentielle aux enfants et aux familles touchés.

TROISIÈME PARTIE : **QUI NOUS SOMMES**

À mettre au crédit du programme « Giving Together » au cours de l'exercice 2026

5 128 679 \$

Montant total collecté

200 000 \$

Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

634 950 \$

Aides financières

75 000 \$

Contributions de l'institution

60 000 \$

Contributions de la direction

1 580

Nombre d'organisations soutenues dans le monde

463

Nombre d'heures de bénévolat

170

Unités de sang collectées

510

Vies sauvées grâce aux collectes de sang

65,71 %

Taux de participation record du personnel

• **Dons, et contributions de l'institution et de la direction**

Le FMI soutient depuis longtemps des initiatives locales en faveur de la résilience et l'indépendance économiques dans la région métropolitaine de Washington par l'intermédiaire de dons annuels et de partenariats de longue date. Au cours de l'exercice 2026, le programme « Giving Together » a fait parvenir 45 dons à des organismes de bienfaisance locaux de la région métropolitaine de Washington œuvrant au service de la collectivité et au-delà, pour un montant total de 634 950 dollars. Par ailleurs, le FMI a versé plus de 75 000 dollars de contributions à des partenaires locaux pour soutenir des causes telles que l'achat de matériel pour les collectes de sang, la lutte contre le problème des sans-abri et la distribution de livres à des enfants défavorisés.

Au cours de l'exercice, la direction du FMI a versé un total de contributions de 60 000 dollars à l'occasion de missions au Burkina Faso, aux Fidji, en Gambie et au Sri Lanka. En outre, le FMI a versé 60 000 dollars de contributions à des organisations locales et internationales sans but lucratif afin de soutenir leur action au service des populations.

Un membre des services du FMI participant à une collecte de sang de la Croix-Rouge américaine au siège du FMI.



Notre personnel, notre mission, notre culture

La stratégie du FMI en matière de ressources humaines vise à attirer et à fidéliser des collaborateurs dotés des plus hautes compétences techniques, tout en cultivant un environnement de travail enrichissant et inclusif qui reflète la diversité de ses pays membres. Ces objectifs sont ancrés dans nos pratiques dans ce domaine, qui mettent l'accent sur l'amélioration du développement et de la gestion des talents grâce à des processus de recrutement et de promotion efficaces, à la responsabilisation des dirigeants, à la préparation de la relève et à l'efficacité organisationnelle. Les grandes priorités consistent à assurer une meilleure représentation géographique et à mettre en œuvre la stratégie d'accessibilité et d'inclusion pour les personnes en situation de handicap, qui a pour but de créer un environnement propice à l'épanouissement des membres du personnel en situation de handicap et de leurs aidants. Ces efforts étayent notre volonté de créer un environnement de travail qui favorise la performance et l'engagement, au service de la mission mondiale du FMI.

La Directrice générale Kristalina Georgieva participe à un événement culturel sur le thème de la Thaïlande lors des Assemblées annuelles 2025 du Groupe de la Banque mondiale et du FMI à Washington.



LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 1^{er} août 2026

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel* du conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2026. En application de la section 20 de la Réglementation générale, le budget administratif et le budget d'équipement du FMI, approuvés par le conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2026, sont présentés sur le site Web du *Rapport annuel*. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2026, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI ainsi qu'à l'adresse suivante : IMF.org/AR2026. L'audit externe a été supervisé par le comité de vérification externe des comptes, composé de M. Tamai (président), M^{me} Ingram et M. Huppé, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Kristalina Georgieva

Directrice générale et présidente du conseil d'administration



Vous pouvez consulter et télécharger le *Rapport annuel 2026*, ainsi que les états financiers et des ressources complémentaires, sur le site Web du Rapport annuel du FMI. [IMF.org/AR2026](https://imf.org/AR2026)

Le présent *Rapport annuel* a été établi par la division de publication du département de la communication du FMI, en consultation avec d'autres départements du FMI. Placée sous l'autorité du comité des évaluations du conseil d'administration, présidé par André Roncaglia, l'équipe qui a rédigé ce rapport était supervisée par Jeremy Harrison, Harriet Tolputt et Jim Beardow. Elle était composée de Harry Kruglik (rédacteur principal), Peijing (Penny) Li (éditrice et responsable de projet) et Denise Bergeron (responsable de production). Joe Procopio est intervenu en qualité de conseiller création et José Morales Mendizabal a apporté son concours à la conception numérique.

© 2026 Fonds monétaire international.
Tous droits réservés.

Design : Feisty Brown, feistybrown.com

Design Web : Cantilever, cantilever.co

ILLUSTRATIONS

14 Chad Hagen/joaniebrep.com
20 Dan Funderburgh/debutart.com

PHOTOGRAPHIES

COUVERTURE	Unsplash/Vadim Kaipov
3	Photo FMI/Kim Haughton
4-5	Photo FMI/Lisa Marie David
6-7	Photo FMI/Julien Durand
10-11	iStock/Wengen Ling
12-13	Photo FMI
17	iStock/thitvong
18-19	Photo FMI
23	iStock/Karl Hendon
24	Photo FMI
26	Photo FMI/Scott McIntyre
27	Unsplash/Martin Widenka
27	Photo FMI
27	Photo FMI/Kim Haughton
28	Photo FMI/Cristina Baussan
29	Photo FMI/Elyor Nemat
29	iStock/peeterv
30	Photo FMI/Wojciech Grzedzinski
30	Photo FMI
37	Photo FMI/Scott McIntyre
38	Photo FMI
39	Photo FMI/Kim Haughton
40	Photo FMI/Kim Haughton
41	Photo FMI/Armend Nimani
41	Photo FMI
42	Photo FMI/Walter Hurtado Lozano
43	Photo FMI
43	Photo FMI
44	Photo FMI/Melissa Lytle
45	Photo FMI/Kim Haughton
46	Photo FMI
54	Photo FMI
55	Photo FMI/Yam G-Jun
56-57	Photo FMI
58-59	Photo FMI/Kim Haughton
60-61	Photo FMI/Kim Haughton
64	Photo FMI
67	Photo FMI
68	Photo FMI/Stephen Voss
71	Photo FMI/Kim Haughton
72	Photo FMI/Stislav Filippov
73	Photo FMI
74	Photo FMI
75	Photo FMI/Cory Hancock
76	Photo FMI
77	Photo FMI/Nicholas Karlin
79	Photo FMI
80	Photo FMI
82	Photo FMI/Kim Haughton
83	Photo FMI
85	Photo FMI/Nicholas Karlin
86	Photo FMI/Melissa Lytle
87	Photo FMI/Ariana Lindquist

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AC	accord de confirmation
AEB	accord d'emprunt bilatéral
BIE	bureau indépendant d'évaluation
COVID-19	maladie causée par le coronavirus
CRG	compte des ressources générales
DTS	droit de tirage spécial
EGIP	évaluation de la gestion des investissements publics
FCC	facilité de crédit de confirmation
FCR	facilité de crédit rapide
FEC	facilité élargie de crédit
FFRD	fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité
FGD	facilité de gestion de la dette
FMI	Fonds monétaire international
Fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes
Fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FRD	facilité pour la résilience et la durabilité
FSSF	fonds pour la stabilité du secteur financier
G20	Groupe des Vingt
IA	intelligence artificielle
IDA	Association internationale de développement
IFR	instrument de financement rapide
ISSD	initiative de suspension du service de la dette
LBC-FT	lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LCM	ligne de crédit modulable
LLCT	ligne de liquidité à court terme
LPL	ligne de précaution et de liquidité
MEDC	mécanisme élargi de crédit
NAE	nouveaux accords d'emprunt
ONU	Organisation des Nations Unies
PEPD	pays émergents et pays en développement
PESF	programme d'évaluation du secteur financier
PFTAC	Centre d'assistance technique financière du Pacifique
PIB	produit intérieur brut
PPTE	pays pauvre très endetté
RNB	revenu national brut
SRP	stratégie de réduction de la pauvreté
TSC	tranche supérieure de crédit

**« Au moment où
ses pays membres
composent avec
les courants croisés
à l'œuvre dans
le monde actuel,
le FMI se tient
à leurs côtés en
adaptant son aide
pour répondre aux
besoins de chacun
d'entre eux. »**

KRISTALINA GEORGIEVA
Directrice générale



PUBLICATIONS



FRENCH